

Niveau :	MASTER					
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					
Mention :	MEEF 2ND DEGRE Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation					
Parcours :	Professeur de Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII)					
Volume horaire étudiant :	162h	570h	68h	0h	Voir paragraphe relatif au stage	800h
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> ...					

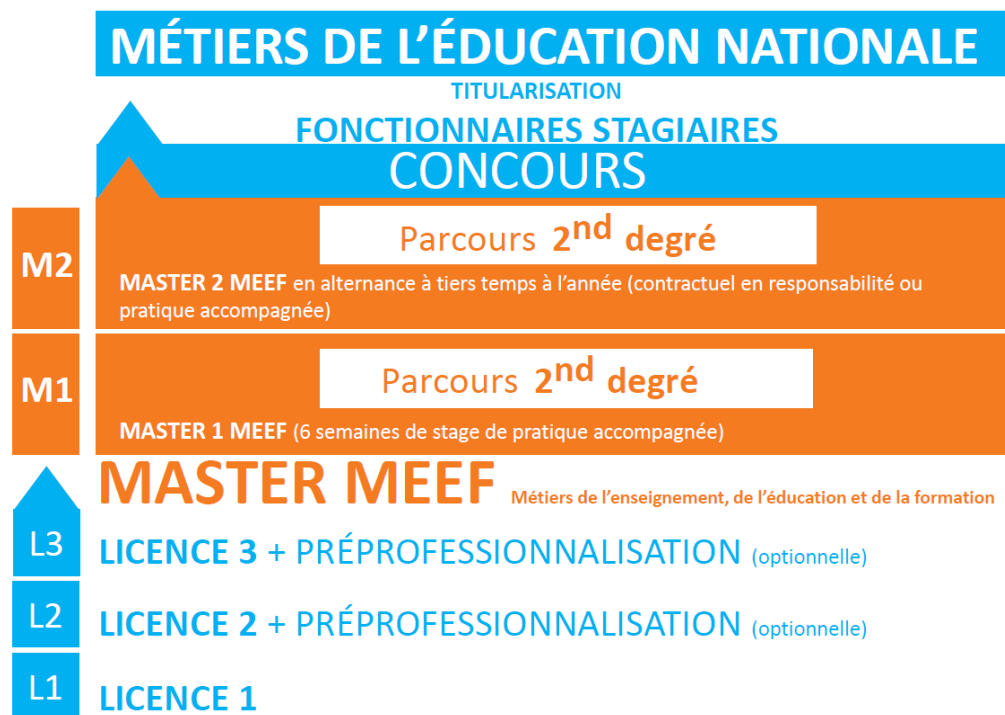
Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Jean-Christophe CHARDIGNY ☎ 03.85.46.10.63 jean-christophe.chardigny@u-bourgogne.fr	INSPE Service centraux – Scolarité 2nd degré Scolarité 2 nd degré ☎ 03.80.39.35.77 scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr Secrétariat du site INSPE de Chalon-sur-Saône Françoise MEMBRIVES ☎ 03.85.46.10.63 francoise.membrives@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le **master MEEF** mention **second degré** parcours **Professeur de Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII)**, a pour vocation de préparer les étudiants à acquérir les **compétences professionnelles** (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, liées au contexte d'exercice du métier) **du métier de Professeur de Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII), de lycée tout en préparant les concours qui lui sont liés.**



La formation s'appuie sur quatre axes :

- L'accès à une culture professionnelle commune à tous les enseignants
- La formation disciplinaire et didactique de Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII)
- La formation au et par le numérique
- La formation à et par la recherche (avec notamment la réalisation d'un mémoire de Master).

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du CAPET en fin de master 2.

La formation s'appuie sur trois des blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle » (juillet 2019) :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Ainsi, ce master s'attache à former les étudiants :

- À la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline
- Aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage
- À l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
- À une démarche active de développement professionnel

Les objectifs spécifiques du parcours **Professeur de Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII)**, sont précisés dans le livret de formation.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2107 Enseignement général du second degré
- K2109 Enseignement technique et professionnel
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- K1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative

Poursuite d'études : doctorat

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux trois blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Enseigner les savoirs dans le secondaire
- Planifier et Séquencer
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- Se former
- Coopérer

Modalités d'accès à la formation :

■ De plein droit :

- **Accès en M1** : être titulaire d'une licence du même domaine.
- **Accès en M2** : titulaire d'un M1 MEEF 2nd degré, parcours **Professeur de Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII)**. Pour les candidats répondant à cette exigence et issu d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maquettes.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- **En formation initiale** : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge de la discipline à scolarité2d@inspe.u-bourgogne.fr
- **En formation continue** : s'adresser au Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / formation.continue@u-bourgogne.fr)

Organisation et descriptif des études :

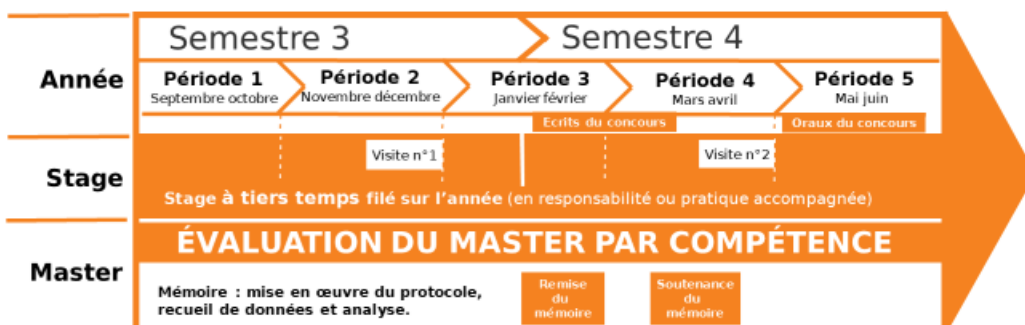
■ Schéma général des parcours possibles :



Année de Master 1 MEEF 2nd degré et CPE



Année de Master 2 MEEF 2nd degré et CPE



Les contenus et particularités du parcours **Professeur de Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII)**, sont précisés dans le livret de formation afférent.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

■ Stage

Le cursus de master MEEF intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en deux temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et un stage massé de 4 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, l'un aura lieu en collège et l'autre en lycée. En effet, ces stages sur le terrain doivent permettre à l'étudiant de découvrir l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer ainsi que le métier d'enseignant dans ses différentes dimensions, d'observer l'activité des élèves et de l'équipe éducative, de faire ses premières expériences de conduite de classe, d'abord guidées par un tuteur, jusqu'à acquérir progressivement plus d'autonomie.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) annuelle cumulée résultant, du décret no 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, ce stage est filé sur l'année scolaire à raison de deux journées hebdomadaires dans un établissement.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors de stages et participent ainsi à sa formation.

■ Régime salarié et dispenses d'assiduité

Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne. Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2. Des aménagements pourront cependant être envisagés par les équipes pédagogiques pour les étudiants salariés de l'éducation nationale dans le respect du cahier des charges du stage.

■ Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux

espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

- **Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

projet ne pas diffuser

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 1				Semestre 2				Total M1				MCC	ECTS M1	Compétences										
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total								
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le professeur acteur de la communauté éducative	Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					Total UE1 Ec1	24	12	0	36	CC Intégral	6	EDUQUER							
			Politiques éducatives et enjeux institutionnels	15			15	Comprendre et transmettre les valeurs républicaines	6	6		12															
	COMMUNIQUER		Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier	3	3		6	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier		3		3	Total UE1 Ec2	4	29	0	33	CC Intégral	4	COMMUNIQUER							
			Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer													Usage responsable d'internet et numérique éducatif	4	8		12	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle	
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS	UE2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Total UE2 Ec1	42	68	0	110	CC Intégral	12	ENSEIGNER les SAVOIRS							
			Ec 1a : SII consolider les savoirs en Génie Mécanique et RDM	10	8,5		18,5	Ec 1a : SII consolider les savoirs en Génie Mécanique et RDM	6	8		14															
			Ec 1b : SII consolider les savoirs en Génie électrique, électronique, analogique et numérique	10	8,5		18,5	Ec 1b : SII consolider les savoirs en Génie électrique, électronique, analogique et numérique	6	8		14															
			Ec 1c : Compléments disciplinaires de spécialités SII (mécanique et ingénierie des constructions, électrique - électronique - informatique des objets techniques)		10		10	Ec 1c : SII Génie industriel	10	10		20															
			Ateliers pédagogiques et didactiques 1 : projets SII		8		8	Ateliers pédagogiques et didactiques 1 : projets SII		7		7															
			Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire													Total UE2 Ec2	10	100	0	110	CC Intégral	4
	Ec 2a : Construire les apprentissages disciplinaires SII au collège et au lycée intégrant le développement durable		36		36	Ec 2a : Construire les apprentissages disciplinaires SII au collège et au lycée intégrant le développement durable		35		35																	
	Ec 2b : Savoirs didactiques pour les Sciences de l'Ingénieur	10	14		24	Ateliers pédagogiques et didactiques 2		7		7																	
	Ateliers pédagogiques et didactiques 2 : langage algorithmique		8		8																						
	Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Total UE3 Ec1	22	42	0	64	CC Intégral	4	EVALUER									
	Processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage	16			16	Évaluation des apprentissages, remédiation et différenciation		24		24																	
	Inclusion des élèves	6	6		12	Apprendre à apprendre Outils et méthodes pratiques		6		6																	
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	UE3 Le praticien réflexif	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche	Ec 2a : Recherche et mémoire (cadre théorique)	14	8		22	Ec 2a : Recherche et Mémoire (cadre théorique et protocole)		10	4	14	Total UE3 Ec2a	14	18	5	37	CC Intégral	10	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE							
								Suivi individuel de mémoire		1	1																
				Ec 2b : Stage				Ec 2b : Stage													Total UE3 Ec2b	0	0	16	16	CC Intégral	10
				Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			7	7	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)		8	8															
								Suivi individuel de stage		1	1																
				BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	UE4 Le professeur, acteur de son développement professionnel	Ec 1 : se former (aux choix) à la																	Total UE4 Ec1	0	20	0
- Culture Numérique																											
	COOPERER		Ec 2 : Coopérer au sein d'une communauté éducative (projet)						15		15	Total UE4 Ec2	0	15	0	15	CC Intégral	2	COOPERER								
				CM	TD	TP	Total					CM	TD	TP	Total	Total M1	116	304	21	441	Total ECTS	60					

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 3				Semestre 4				Total M2				MCC	ECTS M2	Compétences				
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total		
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le professeur acteur de la communauté éducative	Ec 1 : Agir en éducateur responsable	4	6		10	Ec 1 : Agir en éducateur responsable		5		5	Total UE1 Ec1	4	11	0	15	CC Intégral	6	EDUQUER	
	COMMUNIQUER		Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer						Total UE1 Ec2	0	12	17	29	CC Intégral	4	COMMUNIQUER
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS	UE2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Total UE2 Ec1	20	65	0	85	CC Intégral	12	ENSEIGNER les SAVOIRS	
			Ec 1a : SII consolider les savoirs en Génie Mécanique et RDM	7,5	5		12,5	Ec 1a : SII consolider les savoirs en Génie Mécanique et RDM	2,5	10		12,5									
			Ec 1b : SII consolider les savoirs en Génie électrique, électronique, analogique et numérique	7,5	5		12,5	Ec 1b : SII consolider les savoirs en Génie électrique, électronique, analogique et numérique	2,5	10		12,5									
			Ec 1c : Compléments disciplinaires de spécialités SII (mécanique et ingénierie des constructions, électrique - électronique - informatique des objets techniques)		10		10	Ateliers pédagogiques et didactiques 1		6		6									
			Ateliers pédagogiques et didactiques 1 (projets / langage algorithmique)		19		19														
	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire							Total UE2 Ec2	0	85	2	87	CC Intégral	4	PLANIFIER et SEQUENCER	
	Ec 2a : Construire les apprentissages disciplinaires SII au collège et au lycée intégrant le développement durable		24		24	Ec 2a : Construire les apprentissages disciplinaires SII au collège et au lycée intégrant le développement durable		26		26											
	Ec 2b : Savoirs didactiques pour les Sciences de l'ingénieur		10		10	Ateliers pédagogiques et didactiques 2		19		19											
	Ateliers pédagogiques et didactiques 2		6		6	Préparation aux oraux du concours*			2	2											
	EVALUER	UE3 Le praticien réflexif	Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Total UE3 Ec1	16	35	0	51	CC Intégral	4	EVALUER	
Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent	16				16	Développement de l'adolescent		6		6											
Autorité et gestion de classe			3		3	Autorité et gestion de classe		8		8											
FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES		Inclusion des élèves		6	6	Accompagnement du parcours des élèves		12		12											FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	UE3 Le praticien réflexif	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Total UE3 Ec2a	6	43	4	53	CC Intégral	10	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE		
		Ec 2a : Recherche et Mémoire		23	2	25	Ec 2a : Recherche et Mémoire	6			6										
		Suivi individuel de mémoire			1	1	Suivi individuel de mémoire			1	1										
							Recherche disciplinaire		20		20										
		Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage														
Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Total UE3 Ec2b	0	0	24	24	CC Intégral	10					
Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4												
Suivi individuel de stage			2	2	Suivi individuel de stage			2	2												
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	UE4 Le professeur, acteur de son développement professionnel	Ec 1 : se former (aux choix) à la					Ec 1 : se former (aux choix) à la					Total UE4 Ec1	0	15	0	15	CC Intégral	3	SE FORMER	
	COOPERER		- Culture Numérique					- Culture Numérique													
			- Culture artistique et patrimoniale				10	10													COOPERER
			- Culture citoyenne																		
			- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger					- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger													
			- Culture de la recherche					- Culture de la recherche													
NB : En dessous de 6 étudiants inscrits dans le parcours, les heures de cours (autres que transversales) seront diminuées de 20% pour les enseignements disciplinaires portés par l'INSPE.			CM	TD	TP	Total	*1h par étudiant admissible au concours sera proposée pour la préparation à la partie didactique de chacun des oraux du concours				CM	TD	TP	Total	Total M2	46	266	47	359	Total ECTS	60

■ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

● Modalités d'évaluation

Conformément à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> - Ne possède pas les rudiments des compétences visées - N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre - Les savoir-être sont inadéquats - Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

● Règles de progression en Master MEEF

❖ Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

❖ Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

● **Fonctionnement des jurys de Master MEEF**

A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

● **Organisation des évaluations pour les enseignements**

❖ **Remise des travaux / devoirs**

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ **Absence lors d'une évaluation**

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une seconde chance à l'étudiant.

❖ **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

Niveau :	MASTER					
Domaine :	SCIENCES - TECHNOLOGIES - SANTE					
Mention :	MEEF 2ND DEGRE Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation					
Parcours :	Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre					
Volume horaire étudiant :	194h	568h	68h	0h	0h	830h
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> Français			<input type="checkbox"/> ...		

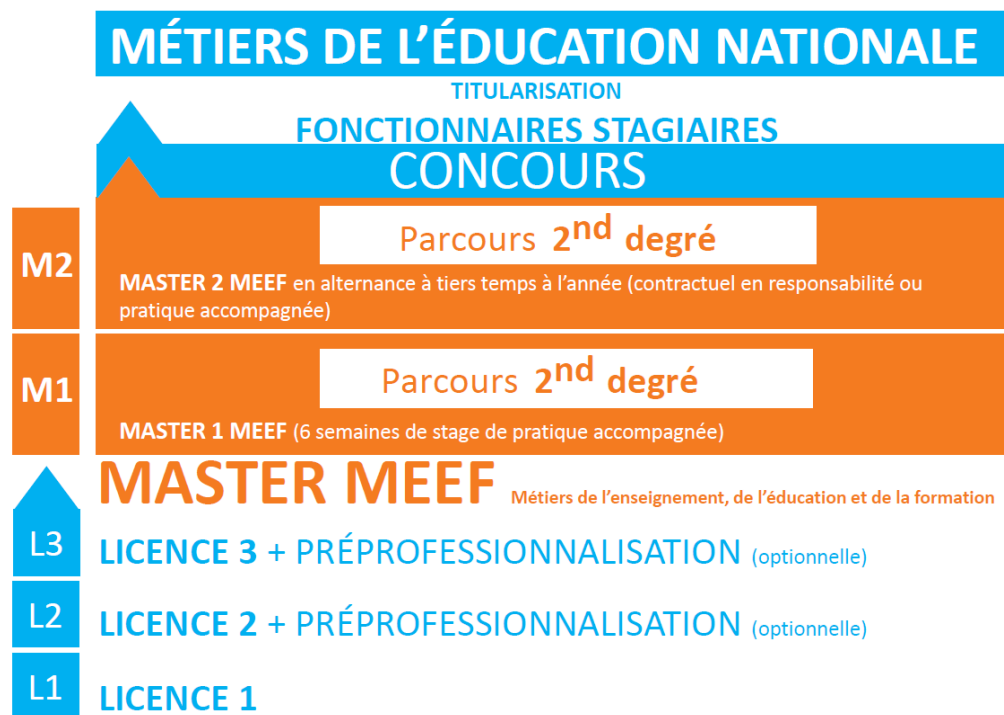
Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
INSPE Emmanuella DI SCALA Maître de conférences ☎ 03.80.67.09.42 emmanuella.di-scala@u-bourgogne.fr	INSPE Scolarité 2 nd degré ☎ 03.80.39.50.32 scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
UFR Françoise SALVADORI Maître de conférences ☎ 03.80.39.37.14 francoise.salvadori@u-bourgogne.fr	UFR Secrétariat SVTE ☎ 03.80.39.50.32 secretariat.msavan@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne UFR SVTE	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le **master MEEF** mention **second degré** parcours **Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre**, a pour vocation de préparer les étudiants à acquérir les **compétences professionnelles** (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, liées au contexte d'exercice du métier) **du métier de Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre, de collège et de lycée tout en préparant les concours qui lui sont liés.**



La formation s'appuie sur quatre axes :

- L'accès à une culture professionnelle commune à tous les enseignants
- La formation disciplinaire et didactique de Sciences de la Vie et de la Terre
- La formation au et par le numérique
- La formation à et par la recherche (avec notamment la réalisation d'un mémoire de Master).

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du CAPES en fin de master 2.

La formation s'appuie sur trois des blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle » (juillet 2019) :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Ainsi, ce master s'attache à former les étudiants :

- À la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline
- Aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage
- À l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
- À une démarche active de développement professionnel

Les objectifs spécifiques du parcours **Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre**, sont précisés dans le livret de formation.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2107 Enseignement général du second degré
- K2109 Enseignement technique et professionnel
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- K1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative

Poursuite d'études : doctorat

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux trois blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Enseigner les savoirs dans le secondaire
- Planifier et Séquencer
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- Se former
- Coopérer

Modalités d'accès à la formation :

■ De plein droit :

- **Accès en M1** : être titulaire d'une licence équilibrée en Sciences de la vie et Sciences de la Terre. Formation à capacité d'accueil limitée (capacité votée chaque année au Conseil d'Administration de l'université).
- **Accès en M2** : titulaire d'un M1 MEEF 2nd degré, parcours **Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre**. Pour les candidats répondant à cette exigence et issu d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maquettes.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- **En formation initiale** : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge de la discipline à scolarité2d@inspe.u-bourgogne.fr
- **En formation continue** : s'adresser au Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / formation.continue@u-bourgogne.fr)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :



Année de Master 1 MEEF 2nd degré et CPE



Année de Master 2 MEEF 2nd degré et CPE



Les contenus et particularités du parcours **Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre**, sont précisés dans le livret de formation afférent.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

■ Stage

Le cursus de master MEEF intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en deux temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et un stage massé de 4 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, l'un aura lieu en collège et l'autre en lycée. En effet, ces stages sur le terrain doivent permettre à l'étudiant de découvrir l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer ainsi que le métier d'enseignant dans ses différentes dimensions, d'observer l'activité des élèves et de l'équipe éducative, de faire ses premières expériences de conduite de classe, d'abord guidées par un tuteur, jusqu'à acquérir progressivement plus d'autonomie.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) annuelle cumulée résultant, du décret no 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, ce stage est filé sur l'année scolaire à raison de deux journées hebdomadaires dans un établissement.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors de stages et participent ainsi à sa formation.

■ Régime salarié et dispenses d'assiduité

Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne.

Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2. Des aménagements pourront cependant être envisagés par les équipes pédagogiques pour les étudiants salariés de l'éducation nationale dans le respect du cahier des charges du stage.

■ Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

projet ne pas diffuser

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 1				Semestre 2				Total M1				MCC	ECTS M1	Compétences	
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le professeur acteur de la communauté éducative	Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques Politiques éducatives et enjeux institutionnels	15			15	Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques Comprendre et transmettre les valeurs républicaines	6	6		12	Total UE1 Ec1 24 12 0 36	CC Intégral	6	EDUQUER		
			Ec 2 : Communiquer Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier	3	3		6	Ec 2 : Communiquer Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier		3		3						
	COMMUNIQUER		Ec 2 : Communiquer Usage responsable d'internet et numérique éducatif	4	8		12	Ec 2 : Communiquer Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	Total UE1 Ec2 4 29 0 33	CC Intégral	4	COMMUNIQUER		
			Ec 2 : Communiquer Maîtrise de la langue française		9		9											
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS	UE2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner Ec 1a : SVT 1	16	8		24	Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner Ec 1a : SVT 1	16	8		24	Total UE2 Ec1 64 66 0 130	CC Intégral	12	ENSEIGNER les SAVOIRS		
			Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner Ec 1b : SVT 2	16	8		24	Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner Ec 1b : SVT 2	16	7		23						
			Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner Ec 1c : Questions socialement vives en SVT		10		10	Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner Ec 1c : Questions socialement vives en SVT		10		10						
			Ec 2 : Enseigner dans le secondaire Ateliers pédagogiques et didactiques 1		6		6	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire Ateliers pédagogiques et didactiques 1		9		9						
	PLANIFIER et SEQUENCER	UE2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire Ec 2a : Didactique théorique et didactique collège		25		25	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire Ec 2a : Didactique collège		15		15	Total UE2 Ec2 0 110 0 110	CC Intégral	4	PLANIFIER et SEQUENCER		
			Ec 2 : Enseigner dans le secondaire Ec 2b : Didactique lycée - préparation à l'oral 1 et à l'écrit 2 Ateliers pédagogiques et didactiques 2 : analyse critique de document - préparation de l'écrit 2		29		29	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire Ec 2b : Didactique lycée - préparation à l'oral 1 et à l'écrit 2 Ateliers pédagogiques et didactiques 2 : séquence et entraînement à l'écrit 2		26		26						
	EVALUER	UE3 Le praticien réflexif	Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement Processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage	16			16	Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement Évaluation des apprentissages, remédiation et différenciation		24		24	Total UE3 Ec1 22 42 0 64	CC Intégral	4	EVALUER		
			Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement Inclusion des élèves	6	6		12	Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement Apprendre à apprendre Outils et méthodes pratiques Inclusion des élèves		6		6						
	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	UE3 Le praticien réflexif	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche Ec 2a : Recherche et mémoire (cadre théorique)	14	8		22	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche Ec 2a : Recherche et Mémoire (cadre théorique et protocole)	10	4		14	Total UE3 Ec2a 14 38 5 57	CC Intégral	10	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE		
			Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche Recherche disciplinaire		20		20	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche Suivi individuel de mémoire			1	1						
			Ec 2b : Stage Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)				7	Ec 2b : Stage Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			8	8						
			Ec 2b : Stage Suivi individuel de stage					Ec 2b : Stage Suivi individuel de stage			1	1						
SE FORMER	UE4 Le professeur, acteur de son développement professionnel	Ec 1 : se former (aux choix) à la - Culture Numérique - Culture artistique et patrimoniale - Culture citoyenne - Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger - Culture de la recherche		20		20						Total UE4 Ec1 0 20 0 20	CC Intégral	3	SE FORMER			
		Ec 2 : Coopérer au sein d'une communauté éducative (projet)					Ec 2 : Coopérer au sein d'une communauté éducative (projet)		15		15							
COOPERER												Total UE4 Ec2 0 15 0 15	CC Intégral	2	COOPERER			
				CM	TD	TP	Total					CM	TD	TP	Total	Total ECTS	60	
												Total M1	128	332	21	481		
												CM	TD	TP	Total			

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 3				Semestre 4				Total M2				MCC	ECTS M2	Compétences				
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total		
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le professeur acteur de la communauté éducative	Ec 1 : Agir en éducateur responsable	4	6		10	Ec 1 : Agir en éducateur responsable		5		5	Total UE1 Ec1	4	11	0	15	CC Intégral	6	EDUQUER	
	COMMUNIQUER		Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer					Total UE1 Ec2	0	12	17	29	CC Intégral	4	COMMUNIQUER	
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS	UE2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Total UE2 Ec1 40 55 0 95	CC Intégral	12	ENSEIGNER les SAVOIRS					
			Ec 1a : SVT 1	10	5		15	Ec 1a : SVT 1	10	5		15									
			Ec 1b : SVT 2	10	5		15	Ec 1b : SVT 2	10	5		15									
			Ec 1c : Questions socialement vives en SVT		10		10														
			Ateliers pédagogiques et didactiques 1		12		12	Ateliers pédagogiques et didactiques 1		13		13									
	PLANIFIER et SEQUENCER	UE3 Le praticien réflexif	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Total UE2 Ec2 0 85 2 87	CC Intégral	4	PLANIFIER et SEQUENCER					
	Didactique collège, didactique lycée et théâtre de sciences			30		30	Projets culture scientifique et activités didactiques - oral 2		30		30										
	Ateliers pédagogiques et didactiques 2 : Ecrits blancs de type 2, collège et lycée			10		10	Ateliers pédagogiques et didactiques 2 : Oral 1		15		15										
							Préparation aux oraux du concours*			2	2										
EVALUER	UE3 Le praticien réflexif	Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Total UE3 Ec1 16 35 0 51	CC Intégral	4	EVALUER						
Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent		16			16	Développement de l'adolescent		6		6											
Autorité et gestion de classe			3		3	Autorité et gestion de classe		8		8											
FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES	UE3 Le praticien réflexif	Inclusion des élèves		6		6	Accompagnement du parcours des élèves		12		12	Total UE3 Ec2a 6 23 4 33	CC Intégral	5	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES						
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE		Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche														
Ec 2a : Recherche et Mémoire			23	2	25	Ec 2a : Recherche et Mémoire	6			6											
Suivi individuel de mémoire				1	1	Suivi individuel de mémoire			1	1											
Ec 2b : Stage						Ec 2b : Stage															
Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Total UE3 Ec2b 0 0 24 24	CC Intégral	10	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE								
Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4												
Suivi individuel de stage			2	2	Suivi individuel de stage			2	2												
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	UE4 Le professeur, acteur de son développement professionnel	Ec 1 : se former (aux choix) à la					Ec 1 : se former (aux choix) à la				Total UE4 Ec1 0 15 0 15	CC Intégral	3	SE FORMER						
	- Culture Numérique						- Culture Numérique														
	COOPERER		- Culture artistique et patrimoniale					- Culture artistique et patrimoniale				Total M2 66 236 47 349	Total ECTS 60								
			- Culture citoyenne		10	10	- Culture citoyenne		5	5											
			- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger				- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger														
			- Culture de la recherche				- Culture de la recherche														
NB : En dessous de 6 étudiants inscrits dans le parcours, les heures de cours (autres que transversales) seront diminuées de 20% pour les enseignements disciplinaires portés par l'INSPE.			CM	TD	TP	Total	*1h par étudiant admissible au concours sera proposée pour la préparation à la partie didactique de chacun des oraux du concours				CM	TD	TP	Total	Total M2	66	236	47	349	Total ECTS	60

■ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

● Modalités d'évaluation

Conformément à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> - Ne possède pas les rudiments des compétences visées - N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre - Les savoir-être sont inadéquats - Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

● Règles de progression en Master MEEF

❖ Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

❖ Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

● **Fonctionnement des jurys de Master MEEF**

A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

● **Organisation des évaluations pour les enseignements**

❖ **Remise des travaux / devoirs**

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ **Absence lors d'une évaluation**

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une seconde chance à l'étudiant.

❖ **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.



Demandes de modifications des fiches filières

CFVU du 22/06/2021

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
Maquettes transitoires modifiées en raison de la réforme								
INSPE – Département MEEF	DU	MEEF Approfondi 2 nd degré et CPE	3-4	/	Modifications des enseignements disciplinaires mutualisés avec le M2 : <ul style="list-style-type: none"> - Disparition <i>UE2 Concevoir, Mettre en œuvre, Evaluer les apprentissages</i> - Disparition <i>UE4 PEP</i> - Mutualisation <i>UE2 ec2 Enseigner dans le secondaire</i> : <ul style="list-style-type: none"> • S3 - 30hTD à choisir dans la maquette • S4 – 30hTD à choisir dans la maquette 	Les enseignements du DU sont mutualisés avec la maquette M2 MEEF réformée, ce qui nécessite des ajustements des enseignements du DU.	CI du 11/06/2021	OUI (réforme nécessitant nouvelle modélisation)
					Modifications des enseignements transversaux mutualisés avec le M2 : <ul style="list-style-type: none"> - <i>UE4 ARP</i> devient <i>UE3 ARP</i>. Volume horaire inchangé (6h TP au S3 + 6h TP au S4) - Disparition <i>UE3 CVCL</i> - Mutualisation <i>UE1 ec1 Agir en éducateur responsable</i> (4hCM+6hTD au S3 + 5hTD au S4) - Mutualisation <i>UE1 ec2 Communiquer</i> (17hTP au S4) 			

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
Maquettes transitoires modifiées en raison de la réforme								
INSPE – Département MEEF	M2	MEEF 2 nd degré PLP	3 4	2	<i>Approche disciplinaire</i> de l'UE4 (S1+S2) devient l' <i>Ec2 Approche disciplinaire dans la voie professionnelle</i> (volume horaire inchangé 18hTD au S3 + 18hTD au S4)	Modifications a minima de la maquette PLP pour sa dernière année d'existence pour tenir compte des changements dans la mention 2 nd degré avec laquelle le M2 PLP est fortement mutualisé	CI du 11/06/2021	OUI (réforme nécessitant nouvelle modélisation)
			3	3	Modification <i>UE3 Contexte d'exercice du métier</i> (de 36hTD passe à 16hCM+21hTD) : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Ec1 Rendre plus efficace son enseignement</i> (16hCM+9hTD) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent</i> (16hCM) ▪ <i>Autorité et gestion de classe</i> (3hTD) ▪ <i>Inclusion des élèves</i> (6hTD) ○ <i>Ec2 Communiquer</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle</i> (12hTD) 			
			3	4	Modification <i>UE4 Analyser sa pratique et l'enrichir par la recherche</i> (passe de 40hTD à 23hTD+15hTP) : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>ARP</i> (6hTP) ○ <i>Préparation et analyse du stage</i> (4hTP par groupe de 4 à 6 étudiants) ○ <i>Suivi individuel de stage</i> (2hTP) ○ <i>Recherche et mémoire</i> (23hTD + 2hTP) ○ <i>Suivi individuel de mémoire</i> (1hTP) 			

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
Maquettes transitoires modifiées en raison de la réforme								
INSPE – Département MEEF	M2	MEEF 2 nd degré PLP	4	3	Modification <i>UE3 Contexte d'exercice du métier</i> (passe de 42hTD+12hTP à 41hTD+17hTP) : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Ec1 Rendre plus efficace son enseignement</i> (26hTD) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Développement de l'adolescent</i> (6hTD) ▪ <i>Autorité et gestion de classe</i> (8hTD) ▪ <i>Accompagnement du parcours des élèves</i> (12hTD) ○ <i>Ec2 Communiquer</i> (17hTP) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Usage responsable d'internet et numérique éducatif</i> (8hTP) ▪ <i>Communication respectueuse et efficace</i> (9hTP) ○ <i>Ec3 Travailler en interdisciplinarité dans la voie professionnelle</i> (21hTD) 	Modifications a minima de la maquette PLP pour sa dernière année d'existence pour tenir compte des changements dans la mention 2 nd degré avec laquelle le M2 PLP est fortement mutualisé	CI du 11/06/2021	OUI (réforme nécessitant nouvelle modélisation)
			4	4	Modification <i>UE4 Analyser sa pratique et l'enrichir par la recherche</i> (passe de 38hTD+6hTP à 6hCM+13hTP) <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>ARP</i> (6hTP) ○ <i>Préparation et analyse du stage</i> (4hTP par groupe de 4 à 6 étudiants) ○ <i>Suivi individuel de stage</i> (2hTP) ○ <i>Recherche et mémoire</i> (6hCM) ○ <i>Suivi individuel de mémoire</i> (1hTP) 			
	DU	PLP	Le DU PLP est mutualisé avec la maquette du M2 MEEF 2nd degré PLP et subit, de fait, les mêmes modifications pour les mêmes raisons à l'exception des heures ci-dessous qui n'entrent pas dans la composition de la maquette du DU : <ul style="list-style-type: none"> - S3 Module 4 Recherche et mémoire (23hTD+2hTP) - S4 Module 4 Recherche et mémoire (6hCM) 					

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
MEEF 2nd degré (maquette réformée)								
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, tous parcours	S1	1	Augmentation volume horaire : Ec1 <i>Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier</i> qui passe de 3hCM à 3hCM+3hTD (transfert des 3hTD du S2 au S1)	Cohérence pédagogique	CI du 11/06/2021	OUI (réforme nécessitant nouvelle modélisation)
INSPE – Département MEEF	Master	2 nd degré, tous parcours	S1 + S4	1	Modification intitulé Ec2 <i>Usage responsable d'internet et TUICE</i> devient <i>Usage responsable d'internet et numérique éducatif</i>	Intitulé plus adapté à la dénomination actuelle		
INSPE – Département MEEF		2 nd degré, tous parcours	S1 + S3	3	Déplacement : Ec1 <i>Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent</i> (16hCM) déplacé au S3 du M2	Cohérence pédagogique		
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, tous parcours	S1	3	Modification volume horaire de Ec1 <i>Inclusion des élèves</i> qui passe de 12hTD à 6hCM+6hTD	Cohérence pédagogique		

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
MEEF 2nd degré (maquette réformée)								
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, tous parcours	S1 + S3 + S4	4	<ul style="list-style-type: none"> - Modification intitulé Ec1 <i>Culture Numérique</i> : certification qui devient <i>Culture Numérique</i> - Modification intitulé Ec1 <i>Culture scientifique (recherche)</i> devient <i>Culture de la recherche</i>. - Scindement de l'option <i>Culture artistique/patrimoine ou citoyenne</i> en deux options différentes sans modification des volumes horaires semestriels <ul style="list-style-type: none"> o <i>Culture artistique et patrimoniale</i> o <i>Culture citoyenne</i> 	<p>Cohérence pédagogique</p> <p>Pour l'option cela permet un choix supplémentaire sans engendrer de coûts supplémentaires car ces heures sont mutualisées entre tous les parcours du 2ndD</p>	CI du 11/06/2021	OUI (réforme nécessitant nouvelle modélisation)
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, tous parcours	S2	1	Modification intitulé Ec1 <i>Comprendre et enseigner les valeurs républicaines</i> devient <i>Comprendre et transmettre les valeurs républicaines</i>	Cohérence pédagogique		
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, tous parcours	S2	1	Diminution volume horaire Ec1 <i>Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier</i> qui passe de 6hTD à 3hTD	Basculement des heures au S1 (cf. ci-dessus)		
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, tous parcours	S2 + S3	3	Suppression-transfert de Ec1 <i>Autorité et gestion de classe</i> (3hTD) déplacé au S3.	Cohérence pédagogique		
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, tous parcours	S2 + S3	3	Ajout-transfert Ec1 <i>Apprendre à apprendre : outils et méthodes pratiques</i> (6hTD) déplacé du S3 au S2.	Cohérence pédagogique		
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, tous parcours	S3	1	Modification volume horaire Ec1 <i>Agir en éducateur responsable</i> qui passe de 4hCM+6hTP à 4hCM+6hTD	Cohérence pédagogique		

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
MEEF 2nd degré (maquette réformée)								
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, tous parcours	S3 + S4	3	Transfert Ec1 <i>Développement de l'adolescent et apprentissages</i> (6hTD) du S3 au S4 et modification de l'intitulé en <i>Développement de l'adolescent</i>	Cohérence pédagogique	CI du 11/06/2021	OUI (réforme nécessitant nouvelle modélisation)
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, langues vivantes	S1+S2	4	Modification volume horaire de 20hTD à 20hCM (10hCM par semestre)	Demande de l'UFR		
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, langues vivantes	S3 + S4	4	- Modification volume horaire o 9hTD à 9hCM au S3 o 6hTD à 6hCM au S4	Demande de l'UFR		
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, Education musicale et chant choral	S1	2	Transfert de volume horaire Ec2 <i>Connaître et comprendre les programmes officiels</i> qui passe de 24HTD à 17HTD (-7hTD)	Réorganisation des volumes horaires entre enseignements disciplinaires à coût constant		
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, Education musicale et chant choral	S2	2	Augmentation volume horaire Ec2 <i>Connaître et comprendre les programmes officiels</i> qui passe de 9hTD à 14hTD (+5hTD) Augmentation volume horaire Ec2 <i>Construire et développer les apprentissages des élèves</i> qui passe de 26hTD à 28hTD (+2hTD)			
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, Physique-chimie	S1	2	Augmentation volume horaire : - Ec1a <i>Maîtriser les savoirs théoriques en Physique</i> passe de 10hCM+5hTD à 10hCM+11hTD (+6hTD) - Ec1b <i>Maîtriser les savoirs théoriques en Chimie</i> passe de 10hCM+5hTD à 10hCM+11hTD (+6hTD)	Ajout faisant partie des 30HTD acceptées par la présidence pour renforcer la bi-disciplinarité		

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
MEEF 2nd degré (maquette réformée)								
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, Physique- chimie	S4	2	Augmentation volume horaire en bi-disciplinarité : - Ec1a <i>Physique expérimentale : du secondaire au supérieur</i> passe de 15hTD+5hTP à 24hTD+5hTP (+ 9hTD) - Ec1b <i>Chimie expérimentale : du secondaire au supérieur</i> passe de 15hTD+5hTP à 24hTD+5hTP (+ 9hTD)	Ajout faisant partie des 30HTD acceptées par la présidence pour renforcer la bi-disciplinarité	CI du 11/06/2021	OUI (réforme nécessitant nouvelle modélisation)
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, EPS	S4	2	Création d'un enseignement et augmentation du volume horaire en bi-disciplinarité Ec1d <i>Maîtriser les savoirs disciplinaires pour concevoir une leçon dans une spécialité sportive (+30hTP)</i>	Ajout faisant partie des 30HTD acceptées par la présidence pour préparer l'oral supplémentaire		
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, Histoire géographie	S4	2	Augmentation volume horaire : - Ec1a <i>Approfondir les savoirs en histoire/Géographie dans le secondaire +30hTD en bidisciplinarité</i>	Ajout faisant partie des 30HTD acceptées par la présidence pour renforcer la bi-disciplinarité		
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, Histoire géographie	S4	2	Création d'un enseignement Ec1 Préparation aux oraux du concours pour les étudiants admissibles (+6hTP)	Heures prises en charge par l'UFR SH		
INSPE - Département MEEF	Master	2 nd degré, SVT	S1 + S2 + S3	2	Augmentation volume horaire avec la création d'un enseignement en bi-disciplinarité Ec2c <i>Questions socialement vives en SVT</i> - 10hTD au S1 - 10hTD au S2 - 10hTD au S3	Ajout faisant partie des 30HTD acceptées par la présidence pour renforcer la bi-disciplinarité		

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
MEEF 1^{er} degré (maquette réformée)								
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S1	2	Modification volume horaire Ec1 <i>Construction des 1^{er} apprentissages</i> - Français passe de 8hTD+8hTP à 8hTD+4hTP - Histoire-géo, EMC passe de 4hTD+4hTP à 4hTD - EPS passe de 4hTD à 2hTD+2hTP	Cohérence pédagogique	CI du 11/06/2021	OUI (réforme nécessitant nouvelle modélisation)
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S1	2	Transfert d'un enseignement Ec2 <i>Construction des apprentissages : polyvalence et interdisciplinarité – Histoire-géo, EMC (6hTD)</i>	Cohérence pédagogique		
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S2	2	Modification volume horaire Ec1 <i>Construction des 1^{er} apprentissages – EPS</i> qui passe de 4hTD à 2hTD + 2hTP	Cohérence pédagogique		
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S2	2	Modification volume horaire Ec2 <i>Construction des apprentissages : polyvalence et interdisciplinarité – Histoire-géo, EMC</i> qui passe de 14hTD+4hTP à 8hTD+4hTP	Cohérence pédagogique		
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S2	2	Création d'un enseignement <i>Atelier de Pratique Pédagogique : les fondamentaux et la polyvalence (+8hTP)</i>	Cohérence pédagogique		
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S2	4	Modification volume horaire Ec2 : <i>Coopérer au sein d'une communauté éducative : La participation à un collectif de travail / La relation avec les parents</i> qui passe de 7hTD à 8hTD	Cohérence pédagogique		
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S1 + S2 + S3 + S4	1	Modification intitulé Ec2 <i>Usage responsable et TUICE + esprit critique</i> devient <i>Usage responsable et numérique éducatif + esprit critique</i>	Intitulé plus adapté à la dénomination actuelle		
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S3	2	Ajout et modification volume horaire Ec1 Histoire-géographie, EMC (4hTP)	Cohérence pédagogique Modification à cout constant		

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
MEEF 1^{er} degré (maquette réformée)								
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S3	3	Modification volume horaire Ec1 <i>Autorité et gestion de classe</i> qui passe de 6hCM à 6hTD	Erreur dans la maquette précédente	CI du 11/06/2021	OUI (réforme nécessitant nouvelle modélisation)
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S3 + S4	3	Transfert Ec1 <i>Inclusion des élèves</i> (12hTD) du S3 au S4 ⇒ S4 UE3 : <i>Analyser sa pratique et mobiliser la recherche</i> devient Ec2 au lieu de Ec1	Cohérence pédagogique		
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S1 + S2 + S3 + S4	4	Modification intitulé - <i>Culture numérique – Certification</i> devient <i>Culture numérique</i> - <i>Culture scientifique</i> devient <i>Culture de la recherche</i>	Cohérence pédagogique		
INSPE - Département MEEF	Master	1er degré	S3 + S4	3	Transfert Ec1 <i>Inclusion des élèves</i> (12HTD) du S3 au S4	Cohérence pédagogique		
Modification hors réforme MEEF								
INSPE - Département MEEF	Master	Pratiques et ingénierie de formation, Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P)	TOUS		L'encadrement des mémoires donne lieu à 2 heures TD d'accompagnement par étudiant	Harmonisation des heures d'accompagnement avec le M2	CI du 11/06/2021	OUI



CFVU du 22/06/2021 : avis favorable à l'unanimité

Demandes de modifications des fiches filières

CFVU du 22/06/2021

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
UFR Droit	Capacité en droit		1 et 2		<p>Certains cours de 2ème année passent en 1ère année (droit des obligations, droit pénal et procédure civile), d'autres cours de 1ère année passent en 2ème année (droit commercial et responsabilité civile extra-contractuelle).</p> <p>Le cours de « procédure civile » est renommé cours d' « introduction au procès civil »</p> <p>L'année 2021-2022 sera une année de transition, en conséquence la fiche filière transitoire prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la disparition des cours qui passent de la 1ère à la 2ème année (droit de la responsabilité civile, droit commercial), ces cours ayant déjà été suivis par les étudiants qui sont actuellement en 1ère année et qui passeront en 2ème année en 2021. - la mutualisation des cours qui passent de la 2ème année à la 1ère année (droit pénal, introduction au procès civil, droit des contrats) pour tous les étudiants (de 1ère année et 2ème année) <p>Un cours de remise à niveau en français est ajouté pour les étudiants dont le niveau serait jugé insuffisant (à l'issue d'un test d'évaluation en début d'année) = +10h TD</p>	<p>Ces changements n'occasionnent pas de déséquilibre en termes de volume horaire pour les étudiants.</p> <p>Ils ont été discutés avec les enseignants.</p>		OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
UFR Droit	Capacité en droit		3 et 4		<p>Modifications apportées à la formation initiale classique :</p> <p>Droit de la responsabilité extracontractuelle (30h CM et 6h TD) remplace le droit des contrats (30h CM et 4h TD) soit +2h TD</p> <p>Droit extrapatrimonial du couple (30h CM et 6h TD) remplace le droit du couple (30h CM et 4h TD) soit +2h TD</p> <p>Droit administratif remplace Droit social (sans changement horaire)</p> <p>Droit privé notarial (30h CM et 6h TD) remplace Droit des successions (30hCM et 4h TD) soit +2h TD</p> <p>Droit commercial et droit du travail (60h CM et 6h TD) remplacent Droit administratif, Procédure Civile et Droit Pénal (60h CM) soit +6h TD</p> <p>Création de Maîtrise des outils numériques : +10h TD</p> <p>Modifications apportées pour l'ouverture à l'alternance : des cours et des TD sont ajoutés pour compléter la formation classique :</p> <p>Droit des contrats spéciaux 30h</p> <p>Droit des collectivités territoriales 30h</p> <p>Méthodologie juridique appliquée 2x30 h TD</p> <p>Maitrise de l'outil informatique 10h TD</p> <p>Initiation à la comptabilité et à la fiscalité 30h CM</p> <p>Des modules professionnalisant sont également ajoutés (projet tutoré, stage)</p> <p>L'évaluation de ces modules complémentaires entre dans l'obtention de la deuxième année diplômante. Les coefficients sont adaptés à cette fin.</p>	<p>Certains cours sont déplacés en 1ère année, d'autres sont déplacés en 2ème année (v. ci-dessus)</p> <p>Certains cours sont regroupés et leur volume horaire réduit (passage de 60h à 30h pour le droit commercial / notarial)</p> <p>Cette ouverture à l'alternance ne concerne qu'une partie du public de la capacité. Il y a donc deux fiches filières.</p>		OUI
					Total général : +32h EQTD			

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
UFR lettres et philosophie	Master (M1)	Sciences de l'Information communication (SiC)	1 et 2		toutes les matières sont créditées d'un coefficient identique (coef 2) à l'exception du stage et de l'option com en UE3	harmonisation		non
			1 et 2		toutes les UE sont créditées de 3, 6 ou 9 ects à l'exception du stage	harmonisation		non
			1 et 2	UE3 et 7	tous les TD sont crédités d'un volume horaire identique (12h au S1, 14h au S2)	harmonisation		non
UFR lettres et philosophie UFR lettres et philosophie	Master (M1) Master 2	Sciences de l'Information communication (SiC)	1	UE3 et 4	changement d'intitulés des enseignements - « gestion doc » devient « atelier audio » - « techniques son » (S2) devient « atelier photo » (S1)	changement d'intervenants (2 MCF mutation hors uB)		non
			2	UE6 et 7	changement d'intitulés des enseignements - « com politique » devient « droit du numérique » - « socio culture » devient « com stratégique des organisations » - « analyse données » devient « gestion numérique des données »	changement d'intervenants (2 MCF mutation hors uB) démutualisation M1 Meef Professeur Documentaliste		non
			1	UE4	création nouveau TD « expression orale et corporelle » (démutualisation Meef : +30h dans M1 SiC / -30h assurées par UFR dans M1 Meef professeur documentaliste)	préparation étudiants soutenances stage et projet + entretiens professionnels		oui
			1	5	Changement intitulé : séminaire de recherche devient séminaire « théories et auteurs Sic » Ajout « enseignement hybride »	mutualisation avec Master MEEF professeur documentaliste	25/03/21	Non

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
UFR lettres et philosophie UFR lettres et philosophie	Master (M1) Master 2	Sciences de l'Information et de la communication (SIC)	1	4	Changement intitulé : séminaire de recherche devient séminaire « enjeux de la société numérique » Ajout « enseignement hybride »	mutualisation avec Master MEEF professeur documentaliste	25/03/21	non
UFR lettres et philosophie Licence Information – communication			1	10	Les TD « intro aux sic » et « culture numérique » passent d'un volume de 8h à 10h		27/05/21	oui
			2	15	Le cours « introduction aux SIC » devient « histoire des tic » Le TD (10h) adossé au CM « histoire des tic » est supprimé => MCC devient CC	renforcer l'apprentissage des fondamentaux en L2	27/05/21	oui
			2	15	Le TD (6h) adossé au CM « étude de l'image » est supprimé => MCC devient CT	renforcer l'apprentissage des fondamentaux en L2	27/05/21	oui
			2	17	Pour le module d'insertion professionnelle, la répartition CM/TD (8h/6h) est modifiée (10hTD)	renforcer la recherche de stage	27/05/21	oui
UFR lettres et philosophie Licence Information – communication			3	20	ajout TD 10h au CM « histoire des TIC » qui devient « intro aux sic »	renforcer l'apprentissage des fondamentaux en L2	27/05/21	oui
			4	25	Changement intitulé : « droit des médias » devient « communication et santé »	modification du contenu du cours	27/05/21	non
			6	35	Cours « études des problèmes contemporains » le CT devient CC (2e session crit 2h)	modification MCC	27/05/21	non

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
DSEP		Droit – Prépa GED			<p>Remplacement de : « Tout étudiant titulaire d'une licence de droit a accès de plein droit aux Masters mention droit. Le parcours Prépa GED qualifie plus particulièrement pour la Mention Justice, Procès et Procédure. »</p> <p>Par : « L'admission en première année dans les masters est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature et/ou d'un entretien. Le parcours Prépa GED qualifie plus particulièrement au Master Justice, Procès et Procédures, quel que soit le parcours : Processuel, Contrats et Responsabilité ou Protection des droits fondamentaux. »</p>	Changement dû à la sélection d'entrée en Master		
DSEP	L1	Droit – Prépa GED	1	4	Changement d'intitulé : Anglais à la place de langues étrangères	Les étudiants de la prépa sont obligés de choisir l'anglais		NON
DSEP	L1	Droit – Prépa GED	1	5	<p>La discipline « culture juridique » passe en évaluation uniquement en CC</p> <p>Modification coefficient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 coeff CC <p>(au lieu de coeff 1 CC et coeff 1 CT)</p>			
DSEP	L1	Droit – Prépa GED	1	total	<p>Changement total coefficient sur le semestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 pour les CT et 7 pour les CC <p>(au lieu de 16 CT et 6 CC)</p>			

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
DSEP	L1	Droit – Prépa GED	2	4	Changement d'intitulé : Anglais à la place de langues étrangères	Les étudiants de la prépa sont obligés de choisir l'anglais		
DSEP	L1	Droit – Prépa GED	2	5	La discipline « culture juridique » passe en évaluation uniquement en CC			
DSEP	L2	Droit – Prépa GED	3	3	Changement d'intitulé : Anglais à la place de langues étrangères	Les étudiants de la prépa sont obligés de choisir l'anglais		
DSEP	L2	Droit – Prépa GED	3	4	La discipline « culture juridique » passe en évaluation uniquement en CC Modification coefficient : - 1 coeff CC (au lieu de coeff 0.5 CC et coeff 0.5 CT)			
DSEP	L2	Droit – Prépa GED	3	Total	Changement total coefficient sur le semestre : - 17 pour les CT et 7 pour les CC (au lieu de 17.5 CT et 6.5 CC)			
DSEP	L2	Droit – Prépa GED	4	3	Changement d'intitulé : Anglais à la place de langues étrangères	Les étudiants de la prépa sont obligés de choisir l'anglais		
DSEP	L2	Droit – Prépa GED	4	4	La discipline « culture juridique » passe en évaluation uniquement en CC Modification coefficient : - 1 coeff CC (au lieu de coeff 0.5 CC et coeff 0.5 CT)			

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
DSEP	L2	Droit – Prépa GED	4	Total	Changement total coefficient sur le semestre : - 18 ou 20 pour les CT et 7.5 ou 9.5 pour les CC (au lieu de 20.5 CT et 9 CC)			
DSEP	L3	Droit – Prépa GED	5	4	Changement d'intitulé : Anglais à la place de langues étrangères	Les étudiants de la prépa sont obligés de choisir l'anglais		
DSEP	L3	Droit – Prépa GED	5	4	La discipline « culture juridique » passe en évaluation uniquement en CC Modification coefficient : - 2 coeff CC (au lieu de coeff 1 CC et coeff 1 CT)			
DSEP	L3	Droit – Prépa GED	5	Total	Changement total coefficient sur le semestre : - 17 pour les CT et 7 pour les CC (au lieu de 18 CT et 6 CC)			
DSEP	L3	Droit – Prépa GED	6	3	Changement d'intitulé : Anglais à la place de langues étrangères	Les étudiants de la prépa sont obligés de choisir l'anglais		
DSEP	L3	Droit – Prépa GED	6	4	La discipline « culture juridique » passe en évaluation uniquement en CC Modification coefficient : - 1 coeff CC (au lieu de coeff 0.5 CC et coeff 0.5 CT)			

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
DSEP	L3	Droit – Prépa GED	6	Total	<p>Changement total coefficient sur le semestre :</p> <p>- 18 pour les CT et 6 pour les CC (au lieu de 18.5 CT et 5.5 CC)</p>			



Demandes de modifications des diplômes d'établissement (DU ou DIU)

CFVU du 24 juin 2021

Composante de rattachement	Intitulé du diplôme	UE / module	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante
UFR DSEP	DU Fondamentaux du droit rural		Possibilité de suivre la formation et de passer l'examen tant en présentiel qu'en distanciel	Afin de répondre à l'évolution des besoins	
UFR DSEP	DU Statut de l'entreprise agricole				
UFR DSEP	DU droit de l'espace rural				
UFR DSEP	DU Fiscalité agricole				
UFR DSEP	DU Agriculture et droit de l'environnement				
UFR DSEP	DU Droit de la vigne et du vin				
UFR DSEP	DU Gestion fiscale		Augmentation du prix de la formation, qui passe de 3.900€ à 4.095 €(hors frais d'inscription à l'Université)		
UFR DSEP	DU Gestion fiscale	Fiscalité des entreprises	La journée de formation "fiscalité agricole" devient "fiscalité des opérations financières"		



Demandes de modifications des fiches filières

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du 4 juin 2021

CFVU du 22 juin 2021

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SVTE	LICENCE 2	Mention : Sciences de la Vie Parcours : Biologie Chimie Biochimie - Prépas (BCB-P)	Non concerné	Non concerné	Modification texte : P3 : AJOUT : « Le parcours L2 BCB-P (Biologie Chimie Biochimie - Prépas) mène au concours B. Les étudiants n'ayant pas obtenu l'un des concours (B BIO ou B ENV) pourront poursuivre leur cursus dans les parcours L3 Biochimie et Biologie Moléculaire (L3 BBM) ou L3 Biologie Cellulaire et Physiologie (L3BCP) ou pour quelques étudiant(e)s au parcours L3 Sciences de la Vigne. SUPPRESSION : « Le parcours L2 BCB-P (Biologie Chimie Biochimie - Prépas) menant principalement au parcours L3 Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles - préparation concours B (CUPGE-PCB) et L3 Biochimie et Biologie Moléculaire (L3 BBM) » MODIFICATION : De plus ce parcours BCB-P propose une formation orientée vers pour la préparation au concours B proposée aux étudiant(e)s ayant suivi cette option en L1 SVTE et ayant validé leur L1 avec un bon niveau leur année de L1. Ces étudiant(e)s suivront, au cours des 2 semestres, des UE avec enseignements spécifiques et au deuxième semestre et l'option PCB Niveau 2, et aussi une UE supplémentaire, option préparation concours B, d'un volume de 70h TD, leur permettant de se préparer au mieux aux épreuves du concours B. d'avoir une formation complémentaire chimie et de de les préparer à l'épreuve orale sciences et société et d'entretien de motivation. P4 MODIFICATION : Pour ces étudiant(e)s, une poursuite d'étude en L3 CUPGE-PCB permet de compléter leur préparation spécifique aux épreuves de concours B pour le recrutement dans les écoles d'ingénieurs Agronomiques, Agroalimentaires ou Vétérinaires. Les étudiants n'ayant pas obtenu le concours et ayant validé leur année de L2 ont la possibilité de poursuivre en 3 ^{ème} année de licence à l'UFR SVTE. P7 MODIFICATION :	Modifications liées à la réforme dès la rentrée 2020 du concours B La réforme implique une refonte de la préparation au concours B	Conseil du 28/03/2021	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SVTE	LICENCE 2	Mention : Sciences de la Vie Parcours : Biologie Chimie Biochimie - Prépás (BCB-P)	3	UE 4	<u>Ajout matière PCB « Chimie organique » :</u> 32 HTD/8HTP – 5 ECTS Evaluation Semestre 1 : CC-CT Evaluation Semestre 2 : CT CT coef 2.5/CC coef 2.5	Modifications liées à la réforme dès la rentrée 2020 du concours B La réforme implique une refonte de la préparation au concours B	Conseil du 28/03/2021	OUI
SVTE	LICENCE 2	Mention : Sciences de la Vie Parcours : Biologie Chimie Biochimie - Prépás (BCB-P)	3	UE 5	<u>Ajout matière PCB « Chimie générale » :</u> 28 HTD – 3 ECTS Evaluation Semestre 1 : CC-CT Evaluation Semestre 2 : CT CT coef 1.5/CC coef 1.5	Modifications liées à la réforme dès la rentrée 2020 du concours B La réforme implique une refonte de la préparation au concours B	Conseil du 28/03/2021	OUI
SVTE	LICENCE 2	Mention : Sciences de la Vie Parcours : Biologie Chimie Biochimie - Prépás (BCB-P)	4	UE6	Option étudiants PCB 134 HTD remplacé par 98 HTD Dans le détail : « Matière PCB Niveau 2 » p 18 64 HTD devient 28HTD Coef CC 2 devient coeff CC 1.5	Modifications liées à la réforme dès la rentrée 2020 du concours B La réforme implique une refonte de la préparation au concours B	Conseil du 28/03/2021	OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
			4	UE9	<p>- <u>Ajout matière PCB « Chimie générale » :</u> 24 HTD – 2 ECTS Evaluation Semestre 1 : CC-CTS Evaluation Semestre 2 : CT CT coef 1 / CC coef 1.5</p> <p>- <u>Ajout matière PCB « synthèse organique et analyse structurale » :</u> 34 HTD – ECTS 2 Evaluation Semestre 1 : CC-CT Evaluation Semestre 2 : CT CT coef 1.5 / CC coef 2</p>	Modifications liées à la réforme dès la rentrée 2020 du concours B La réforme implique une refonte de la préparation au concours B	Conseil du 28/03/2021	OUI
			année	Non concerné	Total année L2 : 655 H devient 616H pour BCB-P prépa concours B)	Modifications liées à la réforme dès la rentrée 2020 du concours B La réforme implique une refonte de la préparation au concours B	Conseil du 28/03/2021	OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SVTE	LICENCE 3	Mention : Sciences de la Vie Parcours : Cycle universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles- Préparation au concours B(CUPGE-PCB)	Non concerné	Année	Suppression du parcours rentrée 2021 Ventilation des enseignements en L2 BCB P et L3 BCP : passage du concours dès la L2	Modifications liées à la réforme dès la rentrée 2020 du concours B La réforme implique une refonte de la préparation au concours B	Conseil du 28/03/2021	OUI
SVTE	LICENCE 3	Mention : Sciences de la Vie Parcours : Biologie Cellulaire et Physiologie (BCP)	5	UE5	<u>Ajout de la matière : Option PCB *</u> « Chimie concours » (uniquement étudiant(e)s autorisé(e)s) 32HTD 4.5 TCTS Evaluation session 1 CC-CT Evaluation Session 2 CT Coef : CT 2-CC 2.5	Modifications liées à la réforme dès la rentrée 2020 du concours B La réforme implique une refonte de la préparation au concours B	Conseil du 28/03/2021	OUI
SVTE	LICENCE 3	Mention : Sciences de la Vie Parcours : Biologie Cellulaire et Physiologie (BCP)	5	UE5	Modification de l'intitulé de l'UE : « Génétique et anglais » Devient « génétique, PCB chimie concours et anglais »	Modifications liées à la réforme dès la rentrée 2020 du concours B La réforme implique une refonte de la préparation au concours B	Conseil du 28/03/2021	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SVTE	LICENCE 3	Mention : Sciences de la Vie Parcours : Biologie Cellulaire et Physiologie (BCP)	6	UE 10	Ajout d'une UE 10 PCB « Anglais, Science et Sociétés, Préparation aux entretiens et une option au choix (option 1 ou 2 op) » Matières : -Anglais : 18 HTD/1.5 ECTS- Session 1 CC écrit ou oral-Coef CC 1.5 -Sciences et Sociétés : 10HTD-1 ECTS-Session 1 CC-Coef 0.5 Préparation aux entretiens : 10HTD-1 ECTS-Session 1 CC-Coef 0.5 -Anglais oral concours : 6HTD-1 ECTS-Session 1 CC-Coef 0.5 -Chimie concours (option 1) : 34HTD-Session 1 CC-CT écrit ou oral-session 2 CT écrit ou oral-coef CT 2-coef CC1 -Biotechnologies vertes (option 2) : 16HCM/8HTD/16HTP-3ECTS-Session 1 CC-CT écrit ou oral-session 2 CT écrit ou oral-coef CT 2-coef CC1	Modifications liées à la réforme dès la rentrée 2020 du concours B La réforme implique une refonte de la préparation au concours B	Conseil du 28/03/2021	OUI
SVTE	LICENCE 3	Mention sciences de la Vie	année	Non concerné	Modification texte en rapport avec la réforme du concours B : P1, p2, p3,p4, p6	ERREUR CALCUL		OUI
SVTE	LICENCE 3	Mention : Sciences de la Vie Parcours : Biologie Cellulaire et Physiologie (BCP)		UE3	Erreur calcul total : Total HCM 32 au lieu de 34 Total HTD : 18 au lieu de 16	ERREUR CALCUL		OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SVTE	LICENCE 3	Mention : Sciences de la Vie Parcours : Biologie Cellulaire et Physiologie (BCP)		UE6	Erreur calcul total : Total HCM 26 au lieu de 24	ERREUR CALCUL		OUI
SVTE	LICENCE 3	Mention : Sciences de la Vie Parcours : Biologie Cellulaire et Physiologie (BCP)		UE8	Erreur calcul total : Total HTD : 18 au lieu de 22 Total HTD : 16 au lieu de 12	ERREUR CALCUL		OUI
Inspé – Département Sc. De l'Education	Master	Sciences de l'éducation, parcours ESE	1	1	Modification MCC « Sociologie de l'éducation » : du CT au CC	Plus adapté à l'enseignement : possibilité d'entraîner les étudiants sur plusieurs exercices plutôt qu'un seul final	27/04/2021	Non
	Licence	Sciences de l'éducation, EFEC	1	3	Ec2 Culture humaniste : demande de basculer les 12hTD en TP	Ces heures ont été initialement créées en TD pour des raisons financières et non pédagogiques. Ces cours sont organisés en ateliers pratiques.	27/04/2021	Oui
	Licence	Sciences de l'éducation, EFEC	1	5	Modification de l'intitulé de l'Ec2 « Statistiques » en « Culture mathématique et introduction aux statistiques bivariées »	Actualisation du titre avec le contenu.	27/04/2021	Oui
	Licence	Sciences de l'éducation, EFEC	2	5	Modification de l'intitulé de l'Ec1 « Connaissance des systèmes d'éducation, de formation et de culture » en « Suivi de stage »	Harmonisation L1-L2-L3	27/04/2021	Oui

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
Inspé – Département Sc. De l'Éducation	Licence	Sciences de l'éducation, EFEC	3	5	Mineure B : Demande de modification de l'intitulé « Histoire des arts visuels » en « histoire des arts : introduction »	ouvre à une pluralité d'enseignements artistiques (musique et théâtre notamment) et permet une ouverture pour le cours de « Pratiques artistiques » en mineures S4 (voir demande suivante).	27/04/2021	Oui
	Licence	Sciences de l'éducation, EFEC	4	10	Mineures C et D Pratiques artistiques : demande de basculer les 15hTD en TP	Ces heures ont été initialement créées en TD pour des raisons financières et non pédagogiques. Ces cours sont organisés en ateliers pratiques pendant lesquels il est très difficile de travailler en effectif TD.	27/04/2021	Oui
	Licence	Sciences de l'éducation, EFEC	tous		« Au cours des stages qu'il effectue pendant ses 3 années de licences, l'étudiant doit diversifier et étendre ses terrains de stage à l'ensemble des niveaux de l'enseignement (maternelle – primaire- collège – lycée) et des milieux socio-éducatifs »	Les étudiants ont tendance à se cantonner au même type de terrain pendant leur 3 années de stage. Or, la licence a vocation à les former à tous	27/04/2021	Non
	Master	Sciences de l'éducation : Conseillers, Consultant et Responsable Formation (CCRF)	4	20	Ajout des enseignements : - « Démarches professionnelles » (20hTD) - Séminaires professionnels (de 33HTD à 70HTD) - Projet pédagogique encadré (35HTD) Préparation et suivi de stage (de 14HTD à 5HTD)	L'ajout de ces enseignements dans la maquette permet d'être en conformité avec le nombre d'heures exigé dans le cadre des contrats d'apprentissage soit 455HTD. Cela permet de continuer à proposer le diplôme en contrat d'apprentissage.	27/04/2021	Oui
			tous	tous	Modification de la mention suivante dans le descriptif des études : * Pour les étudiants n'ayant pas réalisé le Master 1 CCRF, il est à noter qu'à ces enseignements s'ajoutent 28h de remise à niveau obligatoire	Ces heures sont prises en charge par la formation continue.	27/04/2021	Non

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
Inspé – Département Denis Diderot	Master	Direction de projet ou établissements culturels, Parcours Arts et Cultures	3	02	Ajout de 3 modules, mutualisés avec le M2 DPEC parcours Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC) : - « Administration du spectacle vivant » (12H CM + 6H TD) - « Analyse des coûts / construire un budget » (8H CM) - « Contrôler la gestion d'un projet » (7H CM)	Cf annexe 1	27/04/2021	Oui
			3	03	Ajout d'1 module, mutualisé avec le M2 DPEC parcours Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC) : « Patrimonialisations : approche pratique » (12H TD)	Cf annexe 1	27/04/2021	Oui
			3	04	Ajout d'un module : « Méthodologie de mémoire » (15H TD)	Cf annexe 1	27/04/2021	Oui
Inspé – Département Denis Diderot	Master	Direction de projet ou établissements culturels, Parcours Arts et Cultures	3	05	Ajout de 3 modules, mutualisés avec le M2 DPEC parcours Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC) : - « La programmation du spectacle vivant » (12H TD) - « La production du spectacle vivant » (12H TD) « La diffusion du spectacle vivant » (12H TD)	Cf annexe 1	27/04/2021	Oui
Inspé – Département Denis Diderot	Master	Direction de projet ou établissements culturels, Parcours Arts et Cultures	4	06	Suppression du module « Cours département histoire » (12H CM) Ajout d'1 module, mutualisé avec le M2 DPEC parcours Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC) : « Programmes européens » (12H TD)	Cf annexe 1	27/04/2021	oui
			4	09	Ajout d'un module : « Méthodologie de mémoire » (15H TD)	Cf annexe 1	27/04/2021	oui

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
			4	10	Mutualisation des modules (avec le M2 DPEC IAC) : « Projets professionnels » (passage de 8H CM à 15H TD) et « Stage(s) et mémoire » (passe de 16CM à 24H TD) Ajout d'1 module, mutualisé avec le M2 DPEC parcours Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC) : « Recherche de stages / entreprises » (10H TD)	Cf annexe 1	27/04/2021	Oui
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie M1 et M2			Ajout co-responsable pour M1 et M2,		CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie M2	S3		Modification durée du projet M2, corrections erreurs sous totaux et totaux	Mise en œuvre pratique du M2	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie – M2	S3	UE1	Modification intitulés modules et part mutualisation entre les 2 options	Mise en œuvre pratique du M2	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie – M1	S1		Modification coefficients entre CT et CC, corrections erreurs sous totaux et totaux	Renforcer le poids du CT dans la note finale	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie – M1	S1 et S2		Augmentation de 2h sur le S1 avec maintien du volume d'heures total du M1	Ajustements entre modules	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie – M1	S1	UE1	Ajout CT ou CC selon module	Amélioration évaluation	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie – M1	S1	UE2	Transformations de 14hTD en 14hTP	Aspect pédagogique	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie – M1	S1	UE4	Modification volume horaire d'un module (SIG)	Bilan des étudiants	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie – M1	S1	UE5	Modification volume horaire de la méthodologie de projet	Bilan des étudiants	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie – M1	S2	UE6	Transformations de 3hTP en 3hTD	Aspect pédagogique	CEVE 20/05/21	oui

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie – M1	S2	UE8	Introduction d'un nouveau module et diminution du volume horaire d'un module existant	Bilan des étudiants	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	AETPF/agroécologie – M1	S2	UE9	Diminution du volume horaire (basculé de 4h au S1)	Bilan des étudiants	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	Mention AETPF - Parcours GETIA - M2	S1	UE 4	Diminution du nbre d'heure (178 au lieu de 209)	Le parcours DATAE de la mention AETPF était très fortement mutualisé avec le parcours GETIA M1 Commun + 120h spécifiques à chaque parcours en M2. Après 4 ans, le parcours DATAE n'a jamais pu ouvrir par manque de candidats. Montification du parcours GETIA pour intégrer une UE Acquisition et traitement de données de 40h.	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	Mention AETPF - Parcours GETIA - M2	S1	UE 5	Diminution du nbre d'heure (56 au lieu de 60) + diminution ECTS (5 au lieu de 7)		CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	Mention AETPF - Parcours GETIA - M2	S1	UE 6	Diminution du nbre d'heure (55 au lieu de 60) + diminution ECTS (5 au lieu de 6)		CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	Mention AETPF - Parcours GETIA - M2	S1	UE 7	Création d'une nouvelle UE de 40 h et de 4 ECTS		CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SVTE)	master	Mention AETPF - Parcours GETIA - M2			Changement du Responsable de formation + ajout dans le texte (débouchés et objectifs)		CEVE 20/05/21	
AGROSUP (COMUE/SVTE)	master	Mention STAAE -M1 P ² Food et MP ²	S1	3	- modification de la répartition CM / TP 2h CM et 22h TP deviennent 6 h CM et 18h TP	Ajustement suite à la précédente demande, testée l'an dernier avec un nouveau programme : Le passage de l'UE en presque totalité sous forme de TP n'a pas été concluant. Nous souhaitons conserver une majorité de TP dans cette unité, mais 6 heures de CM semblent nécessaires pour introduire les bases théoriques.	CEVE 20/05/21	

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
AGROSUP (COMUE/SVTE)	master	Mention STAAE -M1 P ² Food et MP ²	S1	7B	(UE spécifique à l'option P2FOOD) - augmentation du nombre d'heures de CM : De 12h initialement à 16h.	- L'augmentation des heures de CM dans ces deux UE fait suite à une re-définition du programme de psychologie du master, de façon à intégrer au programme des enseignements de psychologie sociale et psychologie du développement. Cela répond à la demande des étudiants et professionnels et a été rendu possible grâce à l'implication de nouveaux intervenants extérieurs.	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (COMUE/SVTE)	master	Mention STAAE -M1 P ² Food et MP ²	S2	13B	(UE spécifique à l'option P2FOOD) - augmentation du nombre d'heures de CM : De 12h initialement à 20h.		CEVE 20/05/21	
AGROSUP (COMUE/SVTE)	master	Mention STAAE -M1 P ² Food et MP ²	S2	10	- Changement du nom de l'UE, qui devient « Information sur les propriétés de santé et durabilité des aliments, et comportement des consommateurs » (initialement « Information sur les aliments, et comportement des consommateurs ») - Diminution des heures de cours au profit des TD (6h CM et 18h TD demandées, contre 10h et 14h initialement)	Le changement de titre a pour but d'afficher plus clairement la thématique sur l'alimentation durable Nombre d'heures modifié pour permettre plus de travail de groupe et laisser plus de place à un enseignement en « mini-projet »	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (COMUE/SVTE)	master	Mention STAAE -M1 P ² Food et MP ²	S2	14	45h TD au lieu de 50	Compensation des heures ajoutées, de façon à conserver le nombre d'heures globales.	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (COMUE/SVTE)	master	Mention STAAE -M1 P ² Food et MP ²	S2	15B	Pas d'heures de TD dans cette UE	Les heures de préparation de stage sont incluses dans l'UE « Professionnalisation », depuis que cette UE comporte un module « recherche d'emploi et de stage »	CEVE 20/05/21	
AGROSUP (SHS)	Master	Mention Psychologie – M2 IFPE			Indication du nombre d'heures "Projets accompagnés" en haut de la fiche filière	Plus de lisibilité	CEVE 20/05/21	

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SANTE	DFGSM2			UE 14	Ajout de 5 UE optionnelles transversales	5 UE optionnelles transversales sont ajoutées : Engagement culturel et solidaire des étudiants, Des recherches et des femmes, « ECLOT » (Entraînement à la Concentration et à l'Optimisation des Tâches), Découverte de la communication scientifique et Sport	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
SANTE	DFGSM2			UE 14	Changement de responsables des UE optionnelles	Mme Wendremaire remplace Dr Lirussi comme responsable de l'UE Gestion et analyse des risques environnementaux. Mme Tessier remplace Pr Marie comme responsable de l'UE Maladies du SNC : Modèles animaux, physiopathologie et stratégies thérapeutiques.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
				UE14	Ajout d'une UE optionnelle	Ajout d'une nouvelle UE optionnelle « Enjeux énergie – climat – santé », dont le Pr Beltramo est responsable.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
	DFGSM 3		S5	UE 14	Ajout de 5 UE optionnelles transversales	5 UE optionnelles transversales sont ajoutées : Engagement culturel et solidaire des étudiants, Des recherches et des femmes, « ECLOT » (Entraînement à la Concentration et à l'Optimisation des Tâches), Découverte de la communication scientifique et Sport	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SANTE	DFGSM 3			UE14	Changement de responsables des UE optionnelles	Mme Wendremaire remplace Dr Lirussi comme responsable de l'UE Gestion et analyse des risques environnementaux. Mme Tessier remplace Pr Marie comme responsable de l'UE Maladies du SNC : Modèles animaux, physiopathologie et stratégies thérapeutiques.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
				UE14	Ajout d'une UE optionnelle	Ajout d'une nouvelle UE optionnelle « Enjeux énergie – climat – santé », dont le Pr Beltramo est responsable.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE17	Modification du volume horaire de l'UE 17, Service sanitaire 1.	Réduction du volume horaire des TP de 3h, passant donc de 47 à 44h, ce qui implique une réduction du volume horaire total de l'UE qui passe de 68h à 65. Le volume horaire total du semestre 5 est donc lui aussi réduit de 3h et passe de 263h à 260h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
	DFGSM 3 MM1		S6	UE18	Modification du volume horaire de l'UE 18, Service sanitaire 2.	Réduction du volume horaire des TP de 6h, passant donc de 114 à 108h, ce qui implique une réduction du volume horaire total de l'UE qui passe de 123h à 117. Le volume horaire total du semestre 6 est donc lui aussi réduit de 6h et passe de 293h à 287h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SANTÉ	DFGSM 3 MM1				Modification du volume horaire total de l'année.	Le volume horaire total de l'année est de 547h, comprenant : - cours magistraux : 286h (dont 60h UE optionnelles) - travaux dirigés : 45h - travaux pratiques : 152h - séminaires : 4h	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
			Bloc 1		Modification du volume horaire	Le volume horaire des CM augmente de 34h. Il passe ainsi de 252h à 286h Le volume horaire des TD augmente de 36h. Il passe ainsi de 25h à 61h. Le volume horaire total augmente donc de 70h et passe ainsi de 663h à 733h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
		MM2			Modification du paragraphe sur les compétences acquises à l'issue de la formation	La mention « Epreuves Classantes Nationales » est remplacée par « l'Examen Dématérialisé National ». La mention « ainsi qu'aux Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS) » est ajoutée.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
			Bloc 1		Modification du paragraphe sur les modalités d'accès à l'année de formation.	La mention « ayant réussi le concours PACES » est supprimée et remplacée par « dont la candidature aura été retenue par le jury de sélection PASS/LAS ».	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
					Suppression de paragraphe	La précision « Pour toutes les épreuves la répartition sera celle des ECNI. Idéalement, 1/5 pour les questions isolées, 4/5 pour les dossiers progressifs. » est supprimée.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SANTE		MM2	Bloc 2	UE4 UE11	Modification du type d'évaluation	Pour les UE4 et UE11, la mention « dossiers progressifs, questions isolées » est supprimée du type d'évaluation pour la première et deuxième session.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
				UE4	Modification du volume horaire de l'UE4	Pour l'UE4, le volume horaire des CM augmente de 6h. Il passe de 24h à 30h. Le volume horaire total de l'UE passe donc de 72h à 78h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE11	Modification du volume horaire de l'UE11	Pour l'UE11, le volume horaire des CM augmente de 4h. Il passe de 16h à 20h. Le volume horaire total de l'UE passe donc de 48h à 52h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				Bloc2	UE8C	Suppression de l'UE8C du bloc 1	En raison des difficultés d'organisation rencontrées cette année, l'UE8C ne sera enseignée qu'au bloc 2, pour la promotion complète.	Conseil d'UFR du 25/05/2021
		MM2			Modification du volume horaire des UE Tronc Commun Bloc 1	Avec ces changements, le volume horaire total des UE Tronc Commun est de : CM : 50h TP : 80h Total : 130h	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SANTE		MM2	Bloc 2	UE librement choisie	Ajout de deux UE	<p>Les UE librement choisies sont mutualisées pour les MM1, les MM2 et les MM3. Ont donc été ajoutées les UE : Psychologie et Neurologie, Allergologie, Examens Complémentaires, Santé enfant et le PiX.</p> <p>Chacune de ces UE a un volume horaire de 30h de CM pour 2 ECTS, coef 1.</p> <p>Le type d'évaluation est le même pour ces UE : 1h sur tablette ou 1h écrit</p> <p>Seul le PiX diffère avec un volume horaire de 10h mais toujours pour 2 ECTS, coef 1.</p>	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE5	Modification du volume horaire de l'UE5	<p>Pour l'UE5, le volume horaire des CM augmente de 4h. Il passe de 16h à 20h.</p> <p>Le volume horaire total de l'UE passe donc de 48h à 52h.</p>	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE8B	Modification du volume horaire de l'UE8B	<p>Pour l'UE11, le volume horaire des CM augmente de 3h. Il passe de 27h à 30h.</p> <p>Le volume horaire total de l'UE passe donc de 81h à 84h.</p>	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
					Modification du volume horaire des UE Tronc Commun Bloc 2	<p>Avec ces changements, le volume horaire total des UE Tronc Commun est de :</p> <p>CM : 84h TP : 134h</p> <p>Total : 218h</p>	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SANTE			Bloc 2	UE8C	Suppression de mention	La mention « 2ème moitié de la promotion » est supprimée. L'UE sera enseignée à la totalité de la promotion en Bloc 2.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
				UE14	Modification de nomination	Le nom de l'UE passe de « Préparation à l'IECN » à « Préparation à l'EDN »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
				UE5, UE8B, UE14	Modification du type d'évaluation	Pour les UE4 et UE11, la mention « dossiers progressifs, questions isolées » est supprimée du type d'évaluation pour la première et deuxième session.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
			Bloc 3	UE1	Modification du volume horaire de l'UE1	Pour l'UE5, le volume horaire des CM augmente de 2h. Il passe de 22h à 24h. Le volume horaire total de l'UE passe donc de 66h à 68h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE7	Modification du volume horaire de l'UE7	Pour l'UE7, le volume horaire des CM augmente de 4h. Il passe de 32h à 36h. Le volume horaire total de l'UE passe donc de 96h à 100h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE14	Modification de nomination	Le nom de l'UE passe de « Préparation à l'IECN » à « Préparation à l'EDN »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
				UE2A	Modification du volume horaire de l'UE2A	Pour l'UE2A, le volume horaire des CM augmente de 4h. Il passe de 18h à 22h. Le volume horaire total de l'UE passe donc de 54h à 58h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
			Bloc 3		Modification du volume horaire des UE Tronc Commun Bloc 3	Avec ces changements, le volume horaire total des UE Tronc Commun est de : CM : 96h TP : 172h Total : 268h	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE1, UE7, UE14 et UE2A	Modification du type d'évaluation	Pour les UE1, UE7, UE14 et UE2A, la mention « dossiers progressifs, questions isolées » est supprimée du type d'évaluation pour la première et deuxième session.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
			Stages et gardes	UE librement choisie	Ajout de deux UE	Les UE librement choisies sont mutualisées pour les MM1, les MM2 et les MM3. Ont donc été ajoutées les UE : Examens Complémentaires, Santé enfant et le PiX. Chacune de ces UE a un volume horaire de 30h de CM pour 2 ECTS, coef 1. Le type d'évaluation est le même pour ces UE : 1h sur tablette ou 1h écrit Seul le PiX diffère avec un volume horaire de 10h mais toujours pour 2 ECTS, coef 1.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE12	Modification du volume horaire de l'UE12	Pour l'UE12, le volume horaire des CM augmente de 7h. Il passe de 19h à 26h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE12	Modification du type d'évaluation	Est supprimée la mention « lect. Article + 15 QCM + 8 QJ) 2h »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
			Stages et gardes	UE12	Modification des coefficients	En session 1, le coef de cette UE est de 0.75. En session 2, il est de 1. Le coefficient du Contrôle Continu est de 0.25	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
				UE15	Ajout d'une UE	Est ajoutée l'UE15 : Examen Clinique Objectif et Structuré, avec 36h de TD pour 3 ECTS (crédités en MM3). Type d'évaluation session 1 : CT : ECOS (Comptant pour 20% de la note finale – MM3) Type d'évaluation session 2 : CT : ECOS (en MM3) Coef 1	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
					Modification du volume horaire des stages et gardes	Avec ces changements, le volume horaire total des UE Tronc Commun est de : CM : 26h TP : 61h Total : 87h	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
					Ajout d'une mention dans le paragraphe des enseignements dispensés	Ajout de l'UE15 dans la mise en place des ECOS et suppression de l'UE15 de la préparation à l'EDN.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
					Modification d'une mention dans le paragraphe des enseignements dispensés	La mention « iECN » est remplacée par « EDN ».	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
			Stages et gardes		Modification d'une mention dans le paragraphe concernant les UE librement choisies	Les étudiants doivent opter pour une seule unité d'enseignement librement choisie en début d'année au lieu de deux précédemment.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
					Modification du paragraphe concernant la compensation	Est supprimée de ce paragraphe la mention « Dans le cas des UE librement choisies, la compensation est possible entre les UE sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 8. Seules les UE dont la note est inférieure à 10 peuvent être repassées en 2 ^e session. »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
					Modification du volume horaire total	Le volume horaire des CM passe de 413h à 270h. Le volume horaire des TD passe de 35h à 61h. Le volume horaire des TP est de 428h. Le volume horaire total de l'année passe donc de 448h à 759h	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
	MM2				Modification de mention	La mention « Travaux pratiques » est remplacée par la mention « Travaux personnels ».	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
					Changement de responsable de formation	Pierre-Emmanuel CHARLES remplace Serge DOUVIER en tant que responsable de formation	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
					Modification de mention concernant les modalités d'accès	La mention « ayant réussi le concours de PACES » est remplacée par « dont la candidature aura été retenue par le jury de sélection PASS/LAS. »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
					Suppression de paragraphe	La précision « Pour toutes les épreuves la répartition sera celle des ECNI. Idéalement, 1/5 pour les questions isolées, 4/5 pour les dossiers progressifs. » est supprimée.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
			Bloc 1	UE6	Modification du volume horaire de l'UEA6	Pour l'UE6, le volume horaire des CM est réduit de 32h. Il passe de 60h à 28h. 56h de TP sont ajoutées. Le volume horaire total de l'UE passe donc de 60h à 84h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
			Bloc 1 Bloc 2	UE9	Modification du volume horaire de l'UE9	Pour l'UE9, le volume horaire des CM est réduit de 29h. Il passe de 55h à 26h. 52h de TP sont ajoutées. Le volume horaire total de l'UE passe donc de 55h à 78h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
			Bloc 1 Bloc 2	UE14	Ajout d'une UE	Est ajoutée l'UE14 Préparation à l'iECN qui comprend 42h au total (14h de CM + 28h de TP) pour 2 ECTS. Type d'évaluation session 1 : sous forme de conférences (3) Type d'évaluation session 2 : CT Tablette Pour un coefficient de 1.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
			Bloc 1 Bloc 2		Modification du volume horaire du bloc 1	Avec ces changements, le volume horaire total des UE Tronc Commun est de : CM : 68h TP : 136h Total : 204h ECTS : 14	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE librement choisie	Ajout de trois UE	Les UE librement choisies sont mutualisées pour les MM1, les MM2 et les MM3. Ont donc été ajoutées les UE : Réanimation médicale, Santé/Armées et Médecine du sport Chacune de ces UE a un volume horaire de 30h de CM pour 2 ECTS, coef 1. Le type d'évaluation est le même pour ces UE : 1h sur tablette ou 1h écrit	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
					Ajout d'une astérisque	Ajout de précisions : « UE optionnelle Santé Armées : tout étudiant comptant deux absences ou plus au cours de cette UE ne sera pas autorisé à passer la 1ère session de l'examen »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
				UE2A	Modification du volume horaire de l'UE2A	Pour l'UE2A, le volume horaire des CM est réduit de 20h. Il passe de 42h à 22h. 44h de TP sont ajoutées. Le volume horaire total de l'UE passe donc de 42h à 65h pour 4 ECTS contre 5 auparavant.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
			Bloc 2	UE2B	Modification du volume horaire de l'UE2B	<p>Pour l'UE2B, le volume horaire des CM est réduit de 29h. Il passe de 75h à 46h.</p> <p>92h de TP sont ajoutées.</p> <p>Le volume horaire total de l'UE passe donc de 75h à 138h pour 8 ECTS contre 7 auparavant.</p>	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE2A et UE2B	Modification du type d'évaluation	<p>Pour les UE2A et UE2B, la mention « dossiers progressifs, questions isolées » est supprimée du type d'évaluation pour la première et deuxième session.</p>	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
			Bloc 3	UE14	Ajout d'une UE	<p>Est ajoutée l'UE14 Préparation à l'iECN qui comprend 42h au total (14h de CM + 28h de TP) pour 2 ECTS.</p> <p>Type d'évaluation session 1 : sous forme de conférences (3)</p> <p>Type d'évaluation session 2 : CT Tablette</p> <p>Pour un coefficient de 1.</p>	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE librement choisie	Suppression de deux UE	<p>Les UE librement choisies sont mutualisées pour les MM1, les MM2 et les MM3. Ont donc été supprimées de ce bloc, les UE : Pathologie infectieuse tropicale et Chirurgie plastique réparatrice et esthétique.</p>	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
			Bloc 3	UE librement choisie UE3	Ajout d'une UE	Les UE librement choisies sont mutualisées pour les MM1, les MM2 et les MM3. A donc été ajoutée l'UE Toxicologie aiguë avec un volume horaire de 30h de CM pour 2 ECTS, coef 1.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
					Modification du volume horaire de l'UE3	Pour l'UE3, le volume horaire des CM est réduit de 22h. Il passe de 42h à 20h. 40h de TP sont ajoutées. Le volume horaire total de l'UE passe donc de 42h à 60h pour 4 ECTS contre 5 auparavant.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
			Bloc 3 Stages et gardes	UE8A	Modification du volume horaire de l'UE8A	Pour l'UE8A, le volume horaire des CM est réduit de 30h. Il passe de 65h à 30h. 60h de TP sont ajoutées. Le volume horaire total de l'UE passe donc de 65h à 90h pour 6 ECTS contre 5 auparavant.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE3 et UE8A	Modification du type d'évaluation	Pour les UE3 et UE8A, la mention « dossiers progressifs, questions isolées » est supprimée du type d'évaluation pour la première et deuxième session.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
			Bloc 3 Stages et gardes	UE14	Ajout d'une UE	Est ajoutée l'UE14 Préparation à l'IECN qui comprend 42h au total (14h de CM + 28h de TP) pour 2 ECTS. Type d'évaluation session 1 : sous forme de conférences (3) Type d'évaluation session 2 : CT Tablette Pour un coefficient de 1.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
					Modification du volume horaire du bloc 3	Avec ces changements, le volume horaire total des UE Tronc Commun du bloc 3 est de : CM : 64h TP : 128h Total : 192h ECTS : 12	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE librement choisie	Ajout d'une UE	Les UE librement choisies sont mutualisées pour les MM1, les MM2 et les MM3. A donc été ajoutée l'UE Modèles expérimentaux et mécanismes physiologiques avec un volume horaire de 30h de CM pour 2 ECTS, coef 1.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				Anglais médical	Modification de la nomination de l'UE	La nomination de l'UE passe de « Anglais médical 3 » à « Anglais médical 4 »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
			Stages et gardes	Anglais médical	Modification du nombre d'ECTS	L'ECTS de l'UE Anglais Médical passe de 2 à 1 ECTS	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
			Stages et gardes	UE12	Modification du volume horaire de l'UE12	Pour l'UE8A, le volume horaire des CM augmente de 7h. Il passe de 19h à 26h.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
				UE15	Ajout d'une UE	Est ajoutée l'UE15 : Examen Clinique Objectif et Structuré, avec 36h de TD pour 3 ECTS (crédités en MM3). Type d'évaluation session 1 : CT : ECOS (Comptant pour 20% de la note finale – MM3) Type d'évaluation session 2 : CT : ECOS (en MM3) Coef 1	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
					Modification du volume horaire des stages et gardes	Avec ces changements, le volume horaire total des UE Tronc Commun est de : CM : 26h TP : 61h Total : 87h Pour 8 ECTS contre 11 auparavant	Conseil d'UFR du 25/05/2021	OUI
					Ajout d'une astérisque	Ajout de l'astérisque : « (3) Les conférences se dérouleront à raison d'une fois par semaine. La présence à l'ensemble des conférences est obligatoire. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivaldra à une absence. Seules deux absences par bloc seront tolérées. »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
					Suppression d'une mention dans le paragraphe des enseignements dispensés	Suppression de la mention : « En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en Médecine, les unités d'enseignement librement choisies représentent au minimum 10 % et au maximum 20 % du total des enseignements. Les ECTS sont donnés à titre indicatif. Un ECTS correspond de 25 à 30 h de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage, etc.). »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON

					<p>Ajout d'une précision dans le paragraphe des enseignements dispensés</p>	<p>Ajout de précisions : « La réforme du 2ème cycle repose sur l'approche par compétences et permettra la mise en place d'un curriculum basé sur une approche par compétences, comme c'est déjà le cas dans la quasi-totalité des autres filières de la santé. Une telle approche vise avant tout à aider les étudiants à agir efficacement en milieu professionnel.</p> <p>Le nouveau programme du 2ème cycle des études médicales repose sur deux piliers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les connaissances théoriques contextualisées, qui seront enseignées et évaluées au sein des UE1 à 11 2. L'apprentissage systématique du raisonnement clinique et à la résolution de problèmes, qui seront enseignés et évalués en période de stage (UE13), via la mise en place d'ECOS (examen clinique objectif et structuré - UE15) et via une UE de préparation à l'iECN (UE14). <p>En plus, l'étudiant recevra une formation générale à la recherche (UE12).</p> <p>Ainsi, l'organisation de l'enseignement des UE en présentiel sera axé sur l'acquisition de compétence via l'utilisation d'application interactives permettant aux étudiants de répondre à des questions en temps réel (questions isolées, dossiers progressifs, key feature problems...). Par conséquent, les étudiants devront acquérir en amont les connaissances</p>	<p>Conseil d'UFR du 25/05/2021</p>	<p>NON</p>
--	--	--	--	--	---	---	------------------------------------	------------

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
						nécessaires à la participation à ces enseignements, à partir d'un support qui leur sera fourni (polycopié, référentiel national ou fiches LISA). Le volume horaire présentiel a donc été diminué et celui du travail personnel augmenté pour tenir compte de ces nouvelles modalités pédagogiques.		
					Modification d'une mention dans le paragraphe concernant les UE librement choisies	Les étudiants doivent opter pour une seule unité d'enseignement librement choisie en début d'année au lieu de deux précédemment.	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
					Modification du paragraphe concernant la compensation	Est supprimée de ce paragraphe la mention « Dans le cas des UE librement choisies, la compensation est possible entre les UE sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 8. Seules les UE dont la note est inférieure à 10 peuvent être repassées en 2 ^e session. »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
					Modification du paragraphe concernant la compensation	Est reprécisé « En revanche, aucune compensation entre UE n'est possible. »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
					Ajout d'une précision concernant la compensation	Est ajoutée la mention « Dans le cas des stages (UE 13), les notes ne se compensent pas entre elles. Tout stage doit être validé individuellement. »	Conseil d'UFR du 25/05/2021	NON
Santé	DFASP3 PH2				Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe - Modification du nom du gestionnaire de scolarité	Modification du nom du gestionnaire de scolarité suite au départ de l'UFR Santé de l'agent occupant précédemment cette fonction	Conseil d'UFR du 25 février 2021	Non

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
Santé	DFASP3 PH3		S5		<p>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du nom du gestionnaire de scolarité - Modification de la répartition du volume horaire à l'intérieur de l'UE Enseignements intégrés - Suppression dans le paragraphe au sujet du téléchargement des informations sur le SIR 	<p>Modification du nom du gestionnaire de scolarité suite au départ de l'UFR Santé de l'agent occupant précédemment cette fonction</p> <p>UE Enseignements Intégrés : Pathologies respiratoires et traitements : augmentation du volume horaire des CM d'1,5h et réduction de celui des TD d'1,5h.</p> <p>Précision sur les ressources d'informations.</p>	Conseil d'UFR du 25 février 2021	Oui
Santé	DFASP1 PH4		S1 et S2		<p>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du nom du gestionnaire de scolarité - Ajout de texte - Modification du volume horaire - Modifications de paragraphe 	<p>Modification du nom du gestionnaire de scolarité suite au départ de l'UFR Santé de l'agent occupant précédemment cette fonction</p> <p>Ajout de précisions concernant les 3 stages réalisés en laboratoire « Un stage DFASP1 et deux stages en DFASP2 ».</p> <p>UE Tutorées : Parcours Officine : augmentation du volume horaire des TP d'1h et réduction de celui des TD d'1h.</p> <p>UE librement choisies : Biochimie clinique à visée diagnostic : augmentation du volume horaire des TP de 4h et réduction de celui des TD de 4h.</p> <p>Modification du paragraphe résumant les trois parcours proposés.</p>	Conseil d'UFR du 24 mars 2021	Oui

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
Santé	DFASP2 PH5	Industrie Recherche	S3 et S4		<p>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</p> <p>- Modification du nom du gestionnaire de scolarité</p>	<p>Modification du nom du gestionnaire de scolarité suite au départ de l'UFR Santé de l'agent occupant précédemment cette fonction</p>	Conseil d'UFR du 24 mars 2021	Non
	DFASP2 PH5	Internat	S3 et S4		<p>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</p> <p>- Modification du nom du gestionnaire de scolarité</p> <p>- Ajout d'une responsable de formation</p> <p>- Modification volume horaire</p> <p>- Ajout d'annotations</p> <p>- Modifications de paragraphes concernant les modalités de contrôle de connaissances</p>	<p>Modification du nom du gestionnaire de scolarité suite au départ de l'UFR Santé de l'agent occupant précédemment cette fonction</p> <p>UE Service Sanitaire partie 1 : réduction du volume horaire des TP de 11h. Le volume horaire total de l'UE est donc lui aussi réduit de 11h.</p> <p>UE Service sanitaire, partie 2 : augmentation du volume horaire des TP de 9h. Le volume horaire total de l'UE est donc lui aussi augmenté de 9h.</p> <p>Ajout d'annotations concernant les cas particuliers pour les postes FFI (Faisant Fonction d'Interne)</p> <p>Modification des modalités de contrôle de connaissances dans la cas où un étudiant échouerait à la validation des UE spécifiques mais serait classé en liste complémentaire (et non principale).</p>	Conseil d'UFR du 24 mars 2021	OUI

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
Santé	DFASP2 PH5	Officine	S3 et S4		<p>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du nom du gestionnaire de scolarité <ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'une responsable de formation - Suppression d'un responsable de formation <ul style="list-style-type: none"> - Modification volume horaire total 	<p>Modification du nom du gestionnaire de scolarité suite au départ de l'UFR Santé de l'agent occupant précédemment cette fonction</p> <p>Suppression d'un responsable de formation : Pr. Christine MARIE est libérée de la responsabilité de cette année.</p> <p>Modification du volume horaire total : réduction du volume horaire total des TP de 12h et augmentation de celui des TPE de 3h. Le volume horaire total subit une réduction de de 9h.</p> <p>UE Service sanitaire partie 1 : réduction du volume horaire des TP de 3h et augmentation de celui des TPE inclus de 9h. Le volume horaire total de l'UE subit une réduction de 3h.</p> <p>UE Service sanitaire partie 2 : réduction du volume horaire des TP de 6h. Réduction du volume horaire total de l'UE de 6h.</p>	Conseil d'UFR du 24 mars 2021	Oui

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
Santé	DFASP2 PH6	Officine			<p>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du nom du gestionnaire de scolarité - Modification d'un responsable de formation - Modifications des thèmes de séminaires - Ajout d'annotations 	<p>Modification du nom du gestionnaire de scolarité suite au départ de l'UFR Santé de l'agent occupant précédemment cette fonction</p> <p>Modification d'un responsable de formation</p> <p>Les thèmes abordés lors des séminaires changent.</p> <p>Ajout d'une possibilité d'UE Optionnelle : « Inter-professionnalité ».</p>	Conseil d'UFR du 25 février 2021	oui
Santé	DFASP2 PH6	Industrie Recherche			<p>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification des modalités de validation de formation - Ajout d'un paragraphe sur la confidentialité des données présentées par les étudiants 	<p>Afin de garantir la sécurité des données présentées à la fin du stage, il a été décidé que les examinateurs signeront un accord de confidentialité et que l'oral de présentation se déroulera à huis clos.</p>	Conseil d'UFR du 24 mars 2021	Non

1. Santé : DFASP3 PH2

- ✓ **Modification responsable de scolarité** : "Julia GATT" est remplacée par "Fadela REMIL"

2. DFASP3 PH3

- ✓ **Modification responsable de scolarité** : "Marion CORBIN" est remplacée par "Julianne BONNARD"
- ✓ **Semestre 5** :
 - **UE Enseignements Intégrés** : Pathologies respiratoires et traitements : « CM : 14 » est remplacé par « CM : 15,5 », « TD : 6 » est remplacé par « TD : 4,5 ».
- ✓ **Paragraphe VI – Les stages** : suppression de « en téléchargement » à la dernière phrase du paragraphe.

3. DFASP1 PH4

- ✓ **Modification responsable de scolarité** : "Valérie NIERICHLO" est remplacée par "Sarra EL-YAAGOUBI"
- ✓ Le paragraphe « **Objectifs de la formation et débouchés** » est modifié comme suit : « Il devra réaliser 3 stages (dans 3 UE spécifiques) en laboratoire de recherche dans une équipe labellisée (si nécessaire dans des laboratoires différents). » **est remplacé par** « Il devra réaliser 3 stages (1 stage en DFASP1 et deux stages en DFASP2) en laboratoire de recherche dans une équipe labellisée (si nécessaire dans des laboratoires différents). »
- ✓ **Semestre 2** :
 - **UE Tutorées** : Dans Parcours Officine : « TD : 9 » est remplacé par « TD : 8 », « TP : 29 » est remplacé par « TP : 30 ».
 - **UE Parcours** : « une UE à choisir obligatoirement parmi celles ci-dessous : Liste obligatoire à choix : 3 parcours :-Officine-Industrie, Recherche-Internat : Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche » **est remplacé par** « un parcours à choisir obligatoirement parmi les trois ci-dessous : Officine = UE Parcours Officine 1 à valider. Industrie, Recherche = UE Parcours Industrie Recherche à valider. Internat, Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche = UE Parcours internat à valider »
 - **UE librement choisies** : Biochimie clinique à visée diagnostic : « TD : 14 » remplacé par « TD : 10 », « TP : 16 » remplacé par « TD : 20 ».

4. DFASP2 PH5 Parcours Industrie Recherche

- ✓ **Modification responsable de scolarité** : "Valérie NIERICHLO" est remplacée par "Sarra EL-YAAGOUBI"

5. DFASP2 PH5 Parcours Internat

- ✓ **Ajout d'une responsable de formation** : Nathalie SEGUY, 03 80 39 32 10, nathalie.seguy@u-bourgogne.fr
- ✓ **Modification responsable de scolarité** : "Julia GATT" est remplacée par "Fadela REMIL"
- ✓ **Modification du volume horaire total** : Le volume horaire total des TPE passe de 141h à 139h. Le volume horaire total de l'année passe donc de 561h à 575h.
- ✓ **Correction d'une coquille** : le volume horaire total des CM est de 75h.
- ✓ **Semestre 3** :
 - **Stage hospitalier** : ajout d'un astérisque renvoyant au texte suivant : « * : cas particulier pour un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne) à partir du 1er février : Les stages hospitaliers 1, 2 et 3 se font au sein de la même unité hospitalière (CHU, CGFL, CHS) accueillant le poste FFI. ».
 - **Service sanitaire** : « TP : 47 (dont 27 TPE) » **est remplacé par** « TD : 36 (dont 16 TPE) ». Le volume horaire total de l'UE passe donc de 68 à 57.
 -

- ✓ **Semestre 4 :**
 - **Stage hospitalier 2 :** ajout d'un astérisque renvoyant au texte suivant : « * : cas particulier pour un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne) à partir du 1er février : Les stages hospitaliers 1, 2 et 3 se font au sein de la même unité hospitalière (CHU, CGFL, CHS) accueillant le poste FFI. ».
 - **Service sanitaire partie 2 :** « TP : 144 (TPE) » **est remplacé par** « TP : 123 (TPE) ». Le volume horaire total de l'UE passe donc de 123 à 132.
 - **UE Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne :** ajout d'un astérisque renvoyant au texte suivant : « * : cas particulier pour un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne) à partir du 1er février : L'étudiant devra assister au minimum à 50% des enseignements selon un calendrier défini entre les responsables internat et de l'unité d'accueil hospitalière. »
 - **UE stage Recherche :** ajout d'un astérisque renvoyant au texte suivant : « * : cas particulier pour un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne) à partir du 1er février : Ce stage est remplacé par les missions réalisées au sein de l'unité d'accueil hospitalière. »

- ✓ **Modalités de contrôle de connaissances :**
 - **Particularités du parcours internat, cas particulier :** modifications du paragraphe comme suit : « si un étudiant échoue à la validation des UE spécifiques du parcours Internat du 1er semestre, mais réussit le Concours National de l'Internat en Pharmacie : possibilité d'équivalence pour les UE spécifiques du parcours internat. » **est remplacé par** « si un étudiant échoue à la validation des UE spécifiques du parcours Internat du 1er semestre, mais est classé en liste principale suite au Concours National de l'Internat en Pharmacie : possibilité d'équivalence pour les UE spécifiques du parcours internat. Si l'étudiant est classé en liste complémentaire, sa situation sera examinée au cas par cas. »
 - **Semestre 4 :** Ajout d'un paragraphe en début de catégorie : « Les étudiants ayant été reçus au concours de l'internat en Pharmacie peuvent avoir l'opportunité, certaines années, de bénéficier d'un poste FFI (Faisant Fonction d'Interne). Si plusieurs candidats se présentent sur le poste, le choix du candidat s'effectuera en fonction de 3 critères : son classement au concours, une lettre de motivation et la rédaction d'un projet de recherche (2 pages) à réaliser au sein du service d'accueil. »
 - **Validation indépendante de l'UE « Stages hospitaliers 2 » :** ajout de la phrase suivante : « L'étudiant ayant bénéficié d'un poste FFI doit valider son stage hospitalier au sein de la même unité hospitalière d'accueil (CHU, CGFL, CHS). »
 - **Validation indépendante des UE spécifiques du parcours internat :** Ajout de la phrase et de la précision suivantes : « L'étudiant ayant bénéficié d'un poste FFI sera évalué selon les mêmes modalités sur les différentes missions de son poste. - Concernant l'UE "Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne", l'étudiant ayant bénéficié d'un poste FFI aura un sujet d'examen adapté à l'enseignement suivi. »

6. DFASP PH5 Parcours Officine

- ✓ **Modification responsable de scolarité :** "Marion CORBIN" est remplacée par "Julianne BONNARD".
- ✓ **Suppression d'un responsable de formation :** Pr. Christine MARIE est libérée de la responsabilité de cette année.
- ✓ **Modification du volume horaire total :** « TP : 41h » est remplacé par « TP : 29h », « TPE : 171h » par « TPE : 174h » ce qui fait passer le volume horaire total de 494h à 485h.
- ✓ **Semestre 3 :**
 - **UE Service sanitaire partie 1 :** « TP : 47 (dont 27 TPE) » **est remplacé par** « TP : 44 (dont 36 TPE) ». Le volume horaire total de l'UE passe donc de 68 à 65.
- ✓ **Semestre 4 :**
 - **UE Service sanitaire partie 2 :** « TP : 114 (TPE) » **est remplacé par** « TP : 108 (TPE) ». Le volume horaire total de l'UE passe donc de 123 à 117.

7. DFASP PH6 Parcours Officine

- ✓ **Modification responsable de scolarité :** "Marion CORBIN" est remplacée par "Julianne BONNARD".
- ✓ **Modification d'un responsable de formation :** « Serge GUELDRY » est remplacé par « Amélie CRANSAC », Praticien Hospitalier Contractuel, 03 80 29 57 87, amelie.cransac@u-bourgogne.fr, amelie.cransac@chu-dijon.fr.
- ✓ **Séminaires :** Les thèmes abordés lors des séminaires changent comme suit :
 - Séminaire 2 : le thème change de « Préparations magistrales » à « Le vieillissement et les besoins fondamentaux ».
 - Séminaire 4 : le thème change de « Accompagnement en oncologie » à « Prise En Charge à l'officine du Patient Atteint de Cancer (PECoPAC) ».
 - Séminaire 5 : le thème change de « Optimisation de la surveillance d'une grossesse » à « Préparations magistrales ».
 - Séminaire 6 : le thème change de « Accompagnement de la naissance à la petite enfance » à « Optimisation de la surveillance d'une grossesse ».
 - Séminaire 7 : le thème change de « Le vieillissement et les besoins fondamentaux » à « Accompagnement de la naissance à la petite enfance ».
- ✓ **UE Optionnelle :**
 - Ajout de la mention « A choisir parmi les 3 possibilités suivantes » avant les possibilités proposées.

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
						<ul style="list-style-type: none"> ○ Ajout d'une possibilité d'UE Optionnelle : « Inter-professionnalité : L'étudiant devra assister à un séminaire interprofessionnel avec les étudiants d'autres professions de santé (médecine générale, IFSI, kiné, ...). Ce séminaire s'inscrit sur plusieurs journées soit à la faculté soit dans une structure pluri-professionnelle selon l'organisation de l'année. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tableau récapitulatif du module d'enseignement : Modification des thèmes des séminaires dans le tableau comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Séminaire 2 : le thème change de « Préparations magistrales » à « Le vieillissement et les besoins fondamentaux ». ○ Séminaire 4 : le thème change de « Accompagnement en oncologie » à « Prise En Charge à l'officine du Patient Atteint de Cancer (PECoPAC) ». ○ Séminaire 5 : le thème change de « Optimisation de la surveillance d'une grossesse » à « Préparations magistrales ». ○ Séminaire 6 : le thème change de « Accompagnement de la naissance à la petite enfance » à « Optimisation de la surveillance d'une grossesse ». ○ Séminaire 7 : le thème change de « Le vieillissement et les besoins fondamentaux » à « Accompagnement de la naissance à la petite enfance ». ✓ Modalités d'évaluation de l'UE Optionnelle : Ajout de la mention « ou sur le séminaire interprofessionnel » dans les modalités d'évaluations. <p>B. DFASP2 PH6 Parcours Industrie Recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Autre formation permettant de valider la 6^{ème} année des études pharmaceutiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Modification des modalités de validation de formation : « L'étudiant devra attendre la validation de la formation avant de s'y engager » est remplacé par « L'étudiant devra attendre la validation de la formation avant de s'y inscrire ». ○ Ajout d'un paragraphe concernant la confidentialité des données présentées par les étudiants : « L'étudiant, avant de passer l'oral et de rendre son mémoire, s'enquiert auprès de la société qui l'a accueilli en stage ou en alternance, de la confidentialité des données qui seront présentées à l'écrit et à l'oral. Si les données sont jugées comme présentant un caractère sensible par la société, un accord de confidentialité devra être signé avec les examinateurs et l'oral de présentation se déroulera alors à huis clos. » 		